Nations Unies S/PV.4981



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4981e séance

Jeudi 3 juin 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. De Palacio España
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Libéria

Rapport du Secrétaire général établi conformément à la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité concernant le Libéria (S/2004/428)

Troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2004/430 et Corr.1)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

04-37374 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juin, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mai 2004. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à M. Akram pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Rapport du Secrétaire général établi conformément à la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité concernant le Libéria (S/2004/428)

Troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2004/430 et Corr.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, M. Charles Gyude Bryant, Président du Gouvernement national de transition du Libéria.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

M. Charles Gyude Bryant, Président du Gouvernement national de transition du Libéria, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Président du Gouvernement national de transition du Libéria, M. Charles Gyude Bryant.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général établi conformément à la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité concernant le Libéria, document S/2004/428, et du troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, document S/2004/430.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra d'abord un exposé de M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, puis un exposé de M. Charles Gyude Bryant, Président du Gouvernement national de transition du Libéria.

Après ces exposés, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions.

Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui désirent prendre la parole à signifier dès à présent leur intention au Secrétariat.

Je donne la parole au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, M. Jacques Paul Klein.

M. Klein : J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui au Conseil les progrès accomplis depuis le début de la Mission. Ce faisant, je souhaite présenter les deux rapports du Secrétaire général dont le Conseil est saisi. Il s'agit du troisième rapport sur les progrès accomplis par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), ainsi que du rapport établi conformément à la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que tous les membres du Conseil d'avoir eu l'amabilité d'accepter d'inviter le Président Gyude Bryant, fervent partisan de la MINUL, que je souhaite féliciter, devant

vous, de la détermination avec laquelle il a dirigé le Gouvernement de transition pendant ces premières phases difficiles du processus de paix. Sa présence ici aujourd'hui donnera au Conseil l'occasion d'entendre le Président exposer en personne les mesures prises par le Gouvernement national de transition du Libéria pour mettre en œuvre l'Accord général de paix et dire comment il envisage de mener le Libéria de cette période de transition jusqu'aux élections d'octobre 2005.

Compte tenu de l'anarchie, de l'insécurité et de la faillite des structures gouvernementales qui régnaient au Libéria au moment où nous sommes arrivés il y a sept mois, notre première priorité a été de stabiliser le pays en déployant progressivement des troupes sur l'ensemble du territoire, en désarmant les groupes armés grâce au programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et relèvement (DDRR), et en commençant en même temps à restructurer les organismes chargés de l'ordre public afin de créer des conditions de sécurité nécessaires et un espace pour l'application des autres aspects de notre mandat, et de faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire fort nécessaire. J'ai le plaisir d'annoncer que les progrès réalisés relativement à ces priorités urgentes ont largement dépassé nos attentes.

Le déploiement sur l'ensemble du Libéria a beaucoup amélioré la sécurité le long de ses frontières longues et poreuses. La MINUL maintient désormais une présence solide le long des frontières entre la Guinée et le Libéria et entre la Sierra Leone et le Libéria, et sur la partie septentrionale de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Nous aurons une présence complète sur la frontière avec la Côte d'Ivoire lorsque les bataillons éthiopien et sénégalais se déploieront dans le sud-est à la mi-juin.

De même, la composante Police civile de la MINUL raffermit ses bases. Elle a considérablement étendu ses activités à des zones en dehors de Monrovia, notamment dans l'aéroport international Roberts et dans les antennes principales de la MINUL à Buchanan, Gbarnga, Tubmanburg et Zwedru. Seuls 400 des 607 postes de fonctionnaires internationaux auxquels la composante civile de la MINUL a droit sont pourvus. Il m'en manque donc 33 %. Mais ces fonctionnaires compensent leur insuffisance quantitative par leur grande qualité.

Le programme de DDRR qui a été remis en marche avance sans rencontrer d'obstacles majeurs. Au 31 mai, au total 38 673 combattants avaient été désarmés, dont 13 % d'enfants et 18 % de femmes. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, si l'on ajoute à cela les combattants qui ont été désarmés en décembre, c'est donc plus de 70 % des 53 000 combattants présumés qui auront été désarmés. En tout, 16 065 armes ont également été collectées, et 12 858 cartouches d'armes lourdes et 3 900 000 cartouches d'armes légères ont été collectées et détruites.

Il y a toutefois des signes inquiétants indiquant que certaines des armes lourdes n'ont pas été remises dans le cadre du désarmement. Nous sommes déterminés à veiller à ce que, au bout du compte, toutes ces armes soient remises. Une autre préoccupation, c'est que peu de combattants non libériens dévoilent volontairement leur nationalité étrangère. Jusqu'à présent, seuls 82 ont déclaré leur nationalité. Nous espérons que d'autres encore se joindront au processus et révéleront leur identité une fois que les dispositions concernant leur rapatriement et leur rémunération seront plus claires. Nous mettons au point ces dispositions en consultation avec les institutions des Nations Unies concernées présentes dans les pays voisins, tout en élaborant des programmes de réinsertion s'ils décidaient de regagner leur pays d'origine.

Comme à présent le désarmement et la démobilisation s'effectuent sans heurts, la priorité est désormais de préparer la réinsertion des combattants désarmés. En collaboration avec le Gouvernement de transition, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes telles que l'Agency for International Development des États-Unis (USAID)et l'Union européenne, des projets passerelles à court terme ont été mis au point pour absorber les combattants démobilisés en attendant qu'un programme de réinsertion à long terme soit disponible. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires sont en train d'élaborer des programmes de renforcement des capacités à long terme pour 7 000 enfants ex-combattants, dont la plupart concerneront l'éducation, l'acquisition d'aptitudes, l'apprentissage et l'appui communautaire.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, d'importants progrès ont été enregistrés dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et de la

légalité. La MINUL a aidé à rétablir le système judiciaire. Dix-sept tribunaux ont été reconstitués à Monrovia et dans ses environs. En outre, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, nous avons aidé à améliorer les installations et les conditions d'incarcération de la prison centrale de Monrovia et, à ce jour, nous avons formé 50 agents pénitentiaires.

En outre, la composante Police civile de la MINUL a réalisé d'importants progrès dans la restructuration et la formation de la police nationale libérienne. Un Comité sur le respect de la légalité a été établi pour coordonner la réforme de la police, du secteur judiciaire et des institutions correctionnelles, comme il est indiqué dans le rapport. Ledit Comité met au point la stratégie de réforme et de restructuration de la police nationale libérienne. Il a déjà parachevé les critères d'admission au nouveau service de police et, le 5 mai, le Gouvernement de transition et la MINUL ont conjointement lancé un processus de recrutement. La formation de nouveaux officiers de police devrait débuter le 1er juillet.

S'agissant de la restructuration de l'armée, nous sommes satisfaits de ce que le Gouvernement des États-Unis ait offert d'être le chef de file pour aider et conseiller le Gouvernement de transition du Libéria dans la mise en œuvre de cette importante entreprise. Il y a quelques semaines, j'ai rencontré une équipe d'évaluation du Ministère de la défense des États-Unis, qui était en visite, et nous avons parlé des propositions et de la façon de coordonner nos efforts à cet égard. La MINUL a préparé un projet de plan de restructuration et un projet de politique de défense qui sont en cours de révision; des réunions de suivi permettront de s'assurer qu'une bonne coordination existe concrètement entre toutes les parties concernées.

Depuis avril, des fonctionnaires chargés des affaires civiles de la MINUL sont déployés dans diverses régions du pays, et la MINUL a déployé du personnel dans ses quatre antennes, à Tubmanburg, Buchanan, Zwedru et Monrovia. Elle a également déployé du personnel dans 10 des 16 comtés. En collaboration avec le Ministère de l'intérieur, une idée de projet a été finalisée en vue du rapatriement dans leurs comtés et districts des fonctionnaires gouvernementaux dès que le désarmement sera terminé. Le Programme des Nations Unies pour le développement, USAID et l'Union européenne interviennent également dans le financement de ce processus.

Les préparatifs pour les élections d'octobre 2005 ont commencé. Les sept membres de la Commission électorale nationale (CEN) ont prêté serment le 29 avril. La MINUL maintient que le Libéria doit s'approprier le processus électoral. Toutefois, la Mission s'attend à jouer un rôle fondamental pour mettre à la disposition de la CEN les équipements et les ressources humaines et techniques dont nous disposons. Pour appuyer le processus électoral au Libéria, la MINUL sera guidée par deux objectifs clefs : contribuer à la conduite d'élections crédibles avec toute l'expertise nécessaire et laisser derrière nous un organe de gestion électoral libérien capable de continuer de façon autonome, avec une aide internationale minimale.

Actuellement, la Mission et d'autres partenaires aident la Commission électorale nationale à mettre en place ses structures à Monrovia et dans les comtés. Conformément à l'Accord de paix global, la CEN, avec l'aide de la MINUL, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne et de l'International Foundation for Election Systems, devra choisir son système électoral, finaliser la délimitation des circonscriptions et préparer un projet de loi électorale à soumettre pour examen par le Gouvernement national de transition du Libéria et l'Assemblée législative nationale de transition. La MINUL est en train de préparer, à l'intention des membres de la Commission électorale et de ses hauts responsables, un séminaire de formation sur l'administration électorale et les systèmes électoraux.

Nous voudrions que le Conseil prenne note également de ce que, selon certaines informations, certains membres du Gouvernement commencent à se plaire dans leurs fonctions et à y prendre leurs aises et ne sont plus si enthousiastes à l'idée de tenir des élections en octobre 2005. Le Conseil doit à nouveau réaffirmer son ferme appui aux élections en octobre 2005 et sur le fait que les élections se tiendront comme prévu.

Les trois mécanismes de suivi de l'application de l'Accord de paix global, à savoir le Comité mixte de suivi, le Comité de suivi de l'application et le Groupe de contact international sur le Libéria, ont largement contribué à compléter le rôle de la MINUL. Récemment, le 11 mai, le Groupe de contact s'est réuni

à Londres et a exprimé sa satisfaction devant les progrès réalisés, notamment devant le nouveau lancement réussi du programme de DDRR.

L'évolution de la situation dans les pays voisins nous préoccupe, car elle peut influer sur le processus de paix au Libéria. Nous sommes donc très encouragés par les efforts entrepris par le Président, qui travaille en coordination avec les dirigeants des États voisins – la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone – en vue d'améliorer leurs relations multilatérales. Dans ce contexte également, nous avons adopté une approche régionale pour régler plusieurs des problèmes transfrontières existant entre ces pays. Ainsi, en coopération avec nos collègues de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, nous prenons des mesures concrètes pour renforcer la coopération entre les missions, notamment le partage des avoirs et des informations militaires. Le commandant de la Force, le général de corps d'armée Daniel Opande, a rencontré à trois reprises ses homologues de la MINUSIL et de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI). Trois réunions des représentants spéciaux du Secrétaire général dans la région se sont également tenues sous l'égide du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Un groupe de travail sur la coopération entre les missions a été mis sur pied pour renforcer la coopération sur des questions transfrontières, et il a été procédé à un échange d'agents de liaison militaires entre la Mission et l'armée française en Côte d'Ivoire. Sur instruction du Secrétaire général, une étude détaillée sera réalisée et présentée au Conseil dans le courant de l'année sur le renforcement de tous les aspects de l'approche régionale adoptée pour l'exécution de notre mandat.

L'amélioration de la situation en matière de sécurité ces derniers mois et la reprise du processus de désarmement ont permis aux organisations humanitaires et aux groupes de défense des droits de l'homme d'étendre leurs activités aux zones qui étaient auparavant inaccessibles. Grâce à cette amélioration de la situation en matière de sécurité également, les personnes déplacées et les réfugiés regagnent à présent leurs foyers.

Certains réfugiés sont retournés des pays voisins, notamment de la Sierra Leone, et pratiquement 80 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont regagné leur foyer de leur plein gré, sur un total estimé à 316 000. D'autres sont retournés d'eux-mêmes et ont reçu de l'aide de la MINUL et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) lorsqu'ils se sont retrouvés bloqués, chemin faisant. Tel fut le cas de quelque 300 réfugiés bloqués au Mali, qui ont été aéroportés au Libéria, et, plus récemment, de 350 réfugiés qui ont été sauvés d'un navire en naufrage au large de la Côte d'Ivoire. Nous décourageons ces initiatives personnelles au coup par coup et travaillons en collaboration avec le HCR pour organiser un processus de retour à grande échelle. Le principal défi auquel les organisations humanitaires sont confrontées à présent est le manque de ressources nécessaires pour que les secours parviennent aux zones nouvellement accessibles. Cela dit, je dois rendre hommage au Programme alimentaire mondial, qui nourrit 600 000 personnes chaque jour au Libéria, y compris 284 000 personnes appartenant aux groupes vulnérables – les autres étant des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

L'UNICEF continue d'appuyer le Ministère de l'éducation dans sa campagne de scolarisation, qui vise à ramener à l'école environ un million d'enfants d'ici la fin de l'an 2004. En mai, la campagne a permis de distribuer des matériels et fournitures de base, y compris plus de 8 000 trousseaux scolaires à 3 700 écoles, pour 622 000 enfants et 20 000 enseignants. Depuis juin 2003, plus de 1,24 million d'enfants de moins de 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole.

D'importants efforts sont encore nécessaires pour rétablir les organes publics et relancer l'économie. Cependant, les secteurs commerciaux et informels ont pris beaucoup d'ampleur. Nous trouvons encourageants les progrès réalisés depuis la conférence des donateurs des 5 et 6 février. Le Président Bryant expliquera les travaux de ses ministres en vue d'appliquer le cadre de transition axé sur les résultats. Toutefois, le niveau des contributions annoncées par les donateurs demeure désespérément bas. Au 24 mai, quelque 60 millions de dollars avaient été reçus, sur les 520 millions promis à New York en février dernier, pour la période de transition de deux ans.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques remarques sur le rapport du Secrétaire général établi conformément à la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité concernant le Libéria (S/2004/428).

Au titre de son mandat, la MINUL a continué de suivre les progrès réalisés par le Gouvernement

national de transition pour mettre en place des mécanismes permettant d'administrer de manière saine deux industries clefs fondées sur les ressources naturelles, à savoir le diamant et le bois d'œuvre, qui font l'une et l'autre l'objet de sanctions de l'ONU. Dans ce contexte, un message important que je voudrais transmettre au Conseil de sécurité est que le Gouvernement national de transition du Libéria a véritablement besoin de sources fiables de recettes pour pouvoir fonctionner réellement. La sécurité et la stabilité du Libéria à long terme ne reviendront qu'avec une économie suffisamment robuste pour donner des emplois stables aux jeunes hommes, appuyée par un gouvernement sérieux, crédible, démocratique et responsable. Il faut donc que la communauté internationale fournisse tout l'appui nécessaire au Gouvernement national de transition du Libéria pour qu'il remplisse les exigences de la résolution 1521 (2003).

Je voudrais terminer en soulignant que le Libéria d'aujourd'hui est totalement différent du Libéria d'avant l'arrivée des contingents de la Mission de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest au Libéria, puis de ceux de l'ONU. Le processus de paix est maintenant fermement ancré et irréversible. Les troupes de la MINUL sont déployées partout et elles ont largement permis de stabiliser le pays. De plus, le désarmement des combattants progresse de manière régulière. Cependant, il reste encore beaucoup de défis à relever. Les progrès réalisés jusqu'à présent sont encore fragiles. Assurer la collecte de toutes les armes demeure une priorité. Tant que le programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation et le processus de déploiement des contingents n'auront pas été complètement menés à bien, les frictions entre et au sein des factions se poursuivront peut-être dans les parties isolées du pays. Les moyens dont dispose le Gouvernement national de transition pour fournir des services et rétablir son autorité sur l'ensemble du territoire restent encore en outre extrêmement limités.

(*l'orateur poursuit en français*)

Cependant, en dépit de ces défis, je peux vous affirmer que je ne prévois aucun revirement majeur dans nos efforts pour apporter la paix durable et la stabilité au Libéria, particulièrement si les ressources pour la réinsertion des ex-combattants et la reprise nationale sont mises à disposition au moment opportun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Klein de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président du Gouvernement national de transition du Libéria, S. E. M. Charles Gyude Bryant.

M. Bryant (Libéria) (*parle en anglais*) : J'étais ici en février pour présenter à la communauté internationale le cadre de transition axé sur les résultats, fruit des efforts que le Gouvernement national de transition déploie pour ressusciter un État qui s'était totalement effondré. Nous sommes encouragés par la réponse massive que nous avons obtenue de la part de l'Organisation des Nations Unies, des États-Unis, de l'Union européenne, de la Banque mondiale et d'un certain nombre de partenaires bilatéraux, comme le montrent les 522 millions de dollars d'engagements de dépenses reçus. Ces promesses se concrétisent en actes sur le terrain afin d'obtenir des résultats tangibles pour le peuple libérien.

Aujourd'hui, je suis ici pour une raison essentielle : prier le Conseil de lever les sanctions qui pèsent sur mon pays.

Alors que nous désarmons et démobilisons les combattants qui ont pris part au conflit, nous devons répondre à deux besoins essentiels liés à ce processus.

Il nous faut, tout d'abord, réinsérer les ex-combattants, dont beaucoup n'ont aucune compétence propre à assurer leur survie économique. Après divers processus de soins médicaux et de soutien psychologique, nous les aidons à acquérir de nouvelles compétences grâce à une formation.

En deuxième lieu, il convient de les réinsérer dans les collectivités locales. Un point de départ, à cet égard, est de créer des emplois afin de leur donner du travail. Ici, le Libéria tire les enseignements de l'histoire, car les ex-combattants qui n'ont pas pu être véritablement réinsérés et réintégrés dans la société courent en effet le risque d'être à nouveau happés dans le cycle de la violence et du conflit. Une démocratie naissante et fragile comme la notre ne peut simplement pas se le permettre. En conséquence, il est tout à fait urgent de relancer l'économie et de créer des emplois à l'appui de la réinsertion des ex-combattants et des personnes déplacées.

Ceci m'amène à la question de la levée des sanctions. Le Libéria lance, aujourd'hui, un vibrant

appel au Conseil pour qu'il lève les sanctions sur le bois d'œuvre et les diamants. Nous lançons cet appel tout en comprenant bien les raisons qui ont conduit à l'imposition de ces sanctions et en pleine coopération avec la communauté internationale, afin de répondre aux préoccupations du Conseil de sécurité.

Nous lançons également cet appel car les sanctions alimentent la perception selon laquelle le Libéria serait un pays très dangereux et peu sûr. Tout ce qui est importé au Libéria est frappé d'une surcharge, ce qui accroît le coût de la vie pour mon peuple et a des effets néfastes sur nos efforts pour assurer une transition ordonnée du conflit à la paix.

La filière bois offre les meilleures promesses à court terme concernant la création d'emplois et la relance économique. Cette filière employait, par le passé, plus de 7 000 personnes, apportait 20 % des recettes publiques et représentait environ 50 % de nos recettes en devises. Les sanctions sur le bois d'œuvre continuent à nous porter préjudice. Des sanctions ont été imposées sur le bois d'œuvre libérien pour cinq raisons directes et indirectes. La raison essentielle était que les ressources en bois d'œuvre étaient utilisées pour acheter des armes par le pseudo-gouvernement afin d'alimenter le conflit dans la sous-région et de réprimer le peuple libérien.

Sur ce point, nous avons la satisfaction de vous annoncer que la guerre est terminée et que le Libéria est aujourd'hui en paix avec ses voisins. Au lieu d'acheter des armes, le Gouvernement national de transition s'efforce de désarmer les combattants. Notre mission, à cet égard, est de libérer la société des armes et de vivre en harmonie avec les pays frères de la sous-région.

Les forces de l'ONU sont déployées à travers tout le pays. Elles ont une présence visible dans tous les ports maritimes et les aéroports et elles patrouillent nos frontières pour garantir que des armes ne pénètrent pas à nouveau sur notre territoire.

Le Gouvernement national de transition est soucieux de respecter l'état de droit, les droits de l'homme et la justice sociale. Mon gouvernement n'entend nullement opprimer son propre peuple. En dépit de provocations de la part de nos détracteurs, nous sommes restés axés sur les questions principales du désarmement et de la reconstruction. Nous n'avons pas de prisonniers politiques, ni de prisonniers d'opinion. Les médias jouissent aujourd'hui d'une liberté sans précédent. Notre gouvernement est un gouvernement de paix, de reconstruction et de renouveau national.

La deuxième préoccupation du Conseil de sécurité portait sur le manque de transparence dans l'adjudication des contrats de concession. Certains membres de la communauté internationale estimaient que des droits de concession avaient peut-être été octroyés à des investisseurs opaques qui ne servaient pas les intérêts du Libéria, mais les intérêts des membres des élites au pouvoir et de réseaux de la criminalité internationale.

Sur ce point essentiel, 30 contrats de concession ont été examinés. Le premier examen a été entrepris par la Forestry Development Authority (Autorité de développement forestier), en vue de répertorier le statut juridique et opérationnel des 30 exploitations que comptait le secteur en 2003.

Le deuxième examen a fait appel à davantage d'intervenants, et notamment à des écologistes et défenseurs de l'environnement ainsi qu'à des journalistes et à des organisations internationales. Les cinq recommandations suivantes ont été faites à cette occasion au Conseil d'administration et entérinées : tout d'abord, toutes les concessions dont la superficie a augmenté dans la période de 1997 à 2003 devraient revenir à leur dimension d'origine, telle que définie dans le contrat passé avec la Forestry Development Authority avant 1997; les portions de concessions dont les propriétaires ont été illégalement spoliés entre 1997 et 2003 doivent être rendues à leurs propriétaires légitimes. Les nouvelles zones de concession illégalement occupées entre 1997 et 2003 sans satisfaire aux conditions exigées alors doivent être retirées. Tous les concessionnaires ayant contracté des dettes envers le Gouvernement ou l'Autorité devront être tenus de régler leurs dettes. Il conviendra de donner à toutes les concessions des délais précis dans lesquels elles devront se mettre en règle avec les nouvelles directives et réglementations, celles qui ne répondent pas à ce critère étant retirées par procédure judiciaire.

Concrètement, 24 des 30 détenteurs de concessions sont d'ores et déjà hors de cause et recevront une nouvelle certification pour pouvoir reprendre leur exploitation une fois réglées leurs obligations financières envers l'Autorité et le Gouvernement. En revanche, six des détenteurs de

concessions n'ont pas été mis hors de cause en raison d'irrégularités flagrantes commises par le passé et seront l'objet de nouvelles enquêtes et/ou d'une révocation.

La troisième préoccupation de la communauté internationale portait sur le fait que les revenus de l'exploitation du bois d'œuvre n'étaient pas utilisés au profit du peuple libérien. Cette question est liée à la question de la transparence des transactions. Depuis notre entrée en fonctions, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que nos ressources soient utilisées au profit de l'ensemble de la population. Nous avons promulgué l'ordonnance n° 2, qui centralise la collecte de toutes les recettes publiques sous l'autorité du Ministère des finances et le dépôt de toutes ces recettes dans le compte du Gouvernement à la Banque centrale du Libéria. Cette ordonnance a permis d'accroître sensiblement les recettes publiques et la maîtrise de ces recettes.

En outre, nous avons maintenant ouvert à la Banque centrale un compte destiné aux recettes publiques de l'exploitation du bois d'œuvre, où seront déposés les droits de coupe et les loyers des terrains. Nous avons ouvert un autre compte forestier, à la Banque centrale également, pour les droits prélevés au titre du reboisement, de la protection des forêts et de la recherche. Les comptes ouverts dans d'autres institutions financières ont été fermés. Ces comptes à la Banque centrale nous permettront de mieux faire le suivi et tenir la comptabilité des recettes provenant de ce secteur.

D'autre part, le Gouvernement a prévu, dans le cadre du mandat régissant un audit de l'Autorité financé par l'Union européenne, de recommander de nouveaux systèmes destinés à améliorer la transparence et la responsabilité financières. Cela devrait permettre un processus budgétaire plus transparent. Le Conseil d'administration a décidé de faire appel aux services d'un cabinet public d'experts-comptables patenté chargé de mettre au point et d'installer les nouveaux systèmes qui seront recommandés par l'audit et de former le personnel de l'Autorité à ces systèmes.

Compte tenu de la grande dépendance des Libériens par rapport à leurs ressources forestières locales, avec lesquelles ils entretiennent des rapports très étroits, mon gouvernement met sur pied un programme de réforme du secteur forestier destiné à rétablir le lien entre la forêt et la collectivité. Nous envisageons, à ce titre, les mesures suivantes : la mise sur pied de comités consultatifs au niveau des comtés pour assurer la communication avec les collectivités; la mise en place de parcelles forestières communales permettant d'assurer l'approvisionnement en bois de chauffe des collectivités urbaines; et la création d'un service chargé, au sein de l'Autorité, de la mise en valeur et de la croissance des flux de ressources forestières, et de leurs retombées sur les collectivités.

Ces efforts font partie intégrante de la politique d'exploitation forestière au service de la collectivité, que nous sommes en train de mettre au point, et qui permettra de reverser un pourcentage des recettes issues de l'exploitation du bois d'œuvre au profit des besoins de développement des collectivités locales d'où proviennent les arbres abattus. Ces fonds serviront de ressources de contrepartie pour les fonds collectifs de responsabilité sociale consacrés par les concessions forestières à l'aide aux collectivités locales. Les premiers besoins de développement visés par ces fonds sont l'éducation et la formation, la santé et l'assainissement et l'infrastructure. Une commission de supervision, constituée à partir des ministères et agences pertinents du secteur, sera mise en place pour superviser l'utilisation de ces fonds.

La loi oblige les détenteurs de concessions à construire des infrastructures collectives telles qu'équipements sanitaires et écoles. Le Gouvernement examine actuellement le degré de responsabilité que doivent avoir les détenteurs de concessions, ainsi que les autorités nationales et locales, en matière de développement des collectivités.

Quatrièmement, les préoccupations de la communauté internationale portent également sur la faible capacité de la Forestry Development Authority en matière de réglementation du secteur. À cet égard, nous avons mis en place un programme visant à renforcer la capacité de l'Autorité. Ainsi, le Conseil d'administration a été reconstitué, comme le recommandait le Comité chargé de l'examen des sanctions concernant le bois d'œuvre. Il comprend dorénavant le Ministre des finances, pour la liaison entre l'Autorité et la gestion macroéconomique du Gouvernement. Le Conseil a approuvé la création de deux postes de sous-directeur général – l'un chargé de la protection de la forêt et l'autre de l'exploitation commerciale de la forêt, ce qui permettra de mettre l'accent nécessaire sur les questions de protection et

les questions commerciales et d'assurer un équilibre entre les deux.

Le Gouvernement a mis à la disposition de l'Autorité un montant initial de 350 000 dollars afin de lui permettre de commencer la remise en état de son infrastructure. Grâce à l'aide supplémentaire du Bureau des initiatives de transition des États-Unis, les cinq bureaux régionaux sont actuellement en cours de rénovation, et sont équipés en matériel de communication cellulaire et à ondes courtes. Des cours de recyclage ont commencé, dont le premier est à l'attention des directeurs et chefs de section. Le second volet de ces cours de recyclage s'adresse à plus de 200 gardes forestiers, mesureurs de bois et guides forestiers chargés de la protection de la forêt. Des cours de formation des formateurs sont également organisés.

Nous avons encouragé la création de commissions de supervision et d'institutions pour contrôler des pratiques efficaces de gestion durable de la forêt, la participation des collectivités et des études de l'impact sur l'environnement. À cet égard, nous avons le plaisir d'informer le Conseil que l'agence pour la protection de l'environnement a été créée et qu'elle constitue l'une des institutions de supervision et de contrôle.

Toutes les mesures que je viens d'énoncer sont certes essentielles pour améliorer la gouvernance du secteur, mais nous souhaitons également renforcer la capacité réglementaire en mettant progressivement en place, en partenariat avec des initiatives internationales, les éléments suivants : développer une équipe de gestion plus solide par le recrutement d'experts extérieurs, soit par une demande de détachement, soit par un recrutement direct d'experts en assistance technique; étudier et revoir les prélèvements commerciaux sur la filière bois, ainsi que renforcer le système de collecte des recettes; créer un site Web et un CD-ROM; et débuter la création d'une capacité de système d'information géographique et de télédétection. Le cinquième secteur de préoccupation de la communauté internationale a été le manque de sensibilisation à l'environnement, à la conservation et à la biodiversité dans les opérations forestières.

Pour répondre à ces préoccupations fondamentales, nos programmes de réforme mettent maintenant l'accent sur l'environnement dans les activités de la FDA. Principalement, nous avons adopté la politique du « triple c » – conservation, collectivité et commerce – pour nous guider dorénavant dans l'exploitation de nos forêts. Cette politique vise à établir un équilibre entre les intérêts concurrents que sont le développement des collectivités, la conservation et la commercialisation. À cet égard, la FDA a souscrit aux initiatives de Conservation International, ainsi que de 13 organisations non gouvernementales, et a donné à ces organisations un accès total à la FDA et à ses opérations.

Le Gouvernement et Conservation International coopèrent aujourd'hui pour restaurer le programme de conservation des forêts du Libéria. Une stratégie ordonnée d'aménagement paysager en vue de rétablir et d'étendre le réseau des zones protégées et des parcs nationaux a commencé. Deux parcs nationaux – Sapo et Nimba – ont été créés et six nouvelles zones cibles ont depuis été identifiées et protégées. Un fonds d'affectation spéciale pour la conservation va être créé à ces fins et pour des objectifs liés. L'un des objectifs principaux de ce fonds est de faciliter la recherche sur la biodiversité.

Enfin, nous reconnaissons qu'il existe une législation appropriée relative à la bonne gestion du secteur forestier. Cependant, cette législation n'a pas toujours été appliquée rigoureusement ces derniers temps, ce qui a mené au chaos et a donné lieu à des abus et à une mauvaise utilisation de nos ressources forestières. Notre gouvernement va désormais faire respecter vigoureusement la législation et la réglementation forestières. En outre, de concert avec nos partenaires internationaux, le Libéria continuera de contrôler et de mettre en place une stratégie de gestion durable des forêts à long terme.

Je viens de décrire et de soumettre à l'examen du Conseil une série de mesures que nous avons prises ou que nous envisageons de prendre pour répondre à ses exigences en ce qui concerne la levée des sanctions sur l'exportation de bois d'œuvre. Nous aimerions que des experts du Conseil se rendent au Libéria dans un délai de 90 jours pour entériner ces résultats.

Les ventes de diamants sont pour le Libéria une source de recettes en devises. La production de diamants, ainsi que l'exploitation de l'or, constituent la principale source de revenu d'un grand nombre de Libériens. De plus, du fait du régime de la double monnaie au Libéria, dans lequel le dollar américain sert de monnaie officielle au même titre que le dollar libérien, les marchands et les négociants en diamants

des pays voisins préfèrent traiter sur notre marché. Le Libéria tire donc des bénéfices collatéraux de ces opérations.

Nous avons accompli de prodigieux progrès pour satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité. Nous nous sommes soumis sans réserve au Processus de certification de Kimberley, internationalement reconnu. Ce Processus exige des pays participants qu'ils promulguent des mesures législatives visant à définir clairement les procédures qui garantissent la transparence dans la production, la vente, l'importation, le transit et l'exportation des diamants bruts. Le propre Groupe d'experts du Conseil de sécurité sait que nous coopérons dans ce domaine puisque, dans son rapport le plus récent, il a déclaré au paragraphe 93 b) que la collaboration entre le Conseil supérieur du diamant et le Ministère des terres, des mines et de l'énergie a été étroitement surveillée par le Groupe d'experts.

Pour répondre à cette exigence, une loi intitulée « Loi amendant la loi sur les nouveaux minéraux et les activités minières, 1re partie, titre 23, LCLR, ajoutant ici à cette loi un nouveau chapitre 40, prévoyant les contrôles sur l'exportation, l'importation et le transit de diamants bruts » a été soumise à l'Assemblée législative nationale de transition pour qu'elle l'adopte.

Pour assurer au Conseil que nous nous conformons pleinement au Processus de Kimberley, nous sommes convenus avec le Comité d'examen des sanctions que, dès que les sanctions sur les diamants seront levées, le Libéria imposera un embargo volontaire temporaire sur la vente, l'importation et l'exportation des diamants bruts jusqu'à ce qu'il obtienne la certification de Kimberley. En outre, en vue de mettre en place un mécanisme viable de contrôle des diamants bruts produits au Libéria, le Ministère des terres, des mines et de l'énergie élabore actuellement un système d'extraction minière coopératif dans le sous-secteur des mines alluviales.

Les coopératives fourniront aux petits exploitants miniers un appui financier et matériel. Les coopératives achèteront en retour des diamants bruts produits par ces mineurs. Comme pour le bois d'œuvre, un pourcentage des recettes de l'extraction des diamants reviendra à ces collectivités pour assurer leur développement. Dans le cadre de ce système, toute la production sera contrôlée et réglementée. Cela permettra au Gouvernement de suivre la trace des diamants dès la production jusqu'au Centre de certification du diamant au Ministère des terres, des mines et de l'énergie et jusqu'à leur destination finale sur le marché international. Une base de données sera créée au Centre de certification des diamants à des fins de contrôle, de recherche et de planification, ainsi que pour détromper la communauté internationale de l'idée selon laquelle le Libéria n'aurait pas de diamants. Le Gouvernement a entrepris la formation à grande échelle de ses inspecteurs des ressources minières et de ses agents des mines qui devraient jouer un rôle essentiel dans le contrôle du système de coopératives.

Alors que nous attendons que le Conseil se prononce sur la levée des sanctions relatives aux diamants, nous prenons acte et remercions le Gouvernement des États-Unis de sa décision de lever unilatéralement les sanctions imposées à l'importation des diamants du Libéria. Et à titre d'information, je tiens à affirmer clairement qu'en dépit de la générosité dont les États-Unis ont fait preuve en prenant cette décision, à ce jour, aucun diamant n'a été exporté vers les États-Unis en violation des sanctions imposées par le Conseil.

Pour conclure cet appel en faveur de la levée des sanctions, je voudrais dire quelques mots de gratitude à cet organe. L'ONU a été à bien des égards plein de bonté pour le Libéria. Il a appuyé les pourparlers de paix d'Accra et mis au point l'Accord général de paix. Cet Accord nous guide actuellement durant notre transition d'une situation de conflit permanente vers une paix durable et un développement humain. L'ONU continue de fournir une aide humanitaire aux Libériens las de la guerre, par le biais de ses institutions spécialisées. Ces institutions travaillent en collaboration avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales. L'ONU a autorisé et déploie à présent l'une des forces de maintien de la paix les plus importantes de son histoire en vue de désarmer les combattants ainsi que de maintenir et faire respecter la paix au Libéria. L'ONU a coparrainé la fructueuse Conférence sur la reconstruction du Libéria, tenue les 5 et 6 février 2004. Pour toutes ces raisons, les Libériens remercient l'ONU du plus profond de leur cœur.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier au Secrétaire général Kofi Annan pour son investissement personnel dans le règlement du conflit libérien. En dépit d'autres crises mondiales telles que l'Iraq, l'Afghanistan et le Moyen-

Orient, il a porté la crise libérienne au plus haut rang des préoccupations internationales et a fourni l'impulsion diplomatique nécessaire pour redresser la situation. Nous sommes profondément reconnaissants au Secrétaire général de son appui et de son aide. Un dirigeant doit susciter l'inspiration, et il continue de nous encourager à rejeter le conflit et à bâtir une société meilleure pour notre peuple.

Enfin, je voudrais assurer tous les membres du Conseil que, grâce à leur appui et à leur assistance, le Libéria réalise une percée. Un État en déliquescence se transforme en une démocratie naissante. Un État livré à l'anarchie se transforme en une nation qui respecte les valeurs humaines et qui est attaché à l'état de droit. Un État paria est admis au sein de la société des nations respectables. Et un État exposé au conflit se transforme en une nation de paix – en paix avec elle-même, en paix avec ses voisins, en paix avec la communauté internationale. Le Libéria compte sur la compréhension et l'appui constants du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bryant de son exposé. Je vais maintenant donner la parole aux membres qui ont exprimé leur désir d'intervenir.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à l'occasion de la première séance publique du Conseil depuis votre accession à la présidence de cet organe, je voudrais vous féliciter et exprimer notre reconnaissance pour le travail réalisé par le Président sortant, l'Ambassadeur Akram.

Ma délégation voudrait également remercier le Président Bryant et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, de leurs exposés au Conseil. Nous les remercions de leur présence aujourd'hui, mais, surtout, nous leur savons gré des tâches qu'ils ont entreprises au nom du peuple libérien. Ils ont fait face à des difficultés considérables quand ils ont pris leurs fonctions respectives et, bien que de nombreux obstacles subsistent, beaucoup a été accompli depuis la signature de l'Accord général de paix à Accra en août dernier.

Le résultat le plus significatif est incontestablement le déploiement quasiment complet des soldats de la paix de l'ONU et le calme relatif qu'ils ont instauré à Monrovia et dans ses environs. Le calme et la stabilité demeurent fragiles, mais nous félicitons les soldats de la paix et encourageons la poursuite de leur déploiement en dehors de Monrovia. Nous sommes extrêmement reconnaissants pour les efforts des pays fournisseurs de contingents, et nous exhortons les fournisseurs de contingents actuels et potentiels à prêter leur appui au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP).

Nous nous félicitons des informations selon lesquelles les soldats de la paix de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) travailleront étroitement avec les soldats de la paix déployés dans les pays voisins tels que la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone. Une coopération et une collaboration étroites entre la MINUL, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire(ONUCI) et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) seront dans l'intérêt des trois opérations de maintien de la paix ainsi que de la paix et de la sécurité dans la région.

Nous prenons note des rencontres entre les Représentants spéciaux du Secrétaire général et de l'échange d'officiers de liaison soulignés dans le rapport du Secrétaire général (S/2004/430). Nous espérons que des échanges d'idées constants permettront d'élaborer des plans concrets pour les activités transfrontières et le partage des ressources, et nous attendons avec intérêt une nouvelle évolution des affaires à cet égard.

S'il est vrai que le déploiement militaire s'est accéléré et a atteint le niveau des effectifs autorisés, le recrutement du personnel civil de la MINUL accuse du retard. Nous exprimons vivement le vœu que le Représentant spécial dispose de tous les moyens nécessaires pour accomplir sa mission. Nous encourageons toutes les composantes de l'ONU – à Monrovia et à New York – à mettre tout en œuvre pour veiller à ce que la MINUL soit dotée des effectifs nécessaires et en temps voulu.

Une tâche fondamentale de la MINUL est le désarmement et la démobilisation des combattants. L'aboutissement de ces activités a toujours été considéré comme le garant d'une stabilité et d'une sécurité durables au Libéria. Il nous faut désarmer et démobiliser les combattants afin que le processus politique avance, et il nous faut soutenir les efforts de réinsertion afin de réduire au minimum les menaces futures. Nous devons également être attentifs au fait que les personnes déplacées retournent dans leurs foyers en même temps que les réfugiés, ainsi qu'aux besoins des communautés au sein desquelles ces

groupes reviennent. L'analphabétisme, le chômage et l'absence de perspectives affligent tous ces groupes de la même façon. Nous reconnaissons la place particulière des ex-combattants et le risque qu'ils posent pour le processus politique, mais nous ne devons pas non plus oublier les victimes civiles, et nous ne devons pas donner l'impression que nous récompensons les ex-combattants. Nous pouvons réaliser au mieux cet équilibre, non pas en ralentissant ou en cessant le désarmement, la démobilisation, le relèvement et la réinsertion (DDRR), mais en consacrant la même énergie et les mêmes ressources pour aider tous les autres groupes victimes de la guerre.

Nous demandons instamment que toutes les composantes du système des Nations Unies participant au processus de DDRR entament immédiatement les phases de relèvement et de réinsertion. Nous craignons qu'un écart ne se creuse entre, d'une part, le désarmement et la démobilisation et, d'autre part, le relèvement et la réinsertion. Nous croyons comprendre que le désarmement et la démobilisation, qui ont eu un démarrage difficile, ont bien avancé depuis qu'ils ont été relancés à la mi-avril. Nous encourageons l'instauration d'une collaboration sérieuse entre les organisations non gouvernementales libériennes et d'autres dotées de l'expérience nécessaire pour assurer le succès continu de la phase de désarmement et de démobilisation. Et nous appelons au début rapide du relèvement et de la réinsertion. Seuls des programmes solides et permanents décourageront les ex-combattants à recourir de nouveau à la violence politique et à se livrer à des activités criminelles.

Nous exhortons également les factions libériennes à contribuer au processus de DDRR. La responsabilité en la matière incombe en dernier ressort aux Libériens eux-mêmes, bien qu'avec l'appui ferme de la communauté internationale. Le rapport du Secrétaire général (S/2004/428) note qu'un peu plus de 30 000 combattants ont été désarmés mais que moins de 15 000 armes ont été remises. Nous sommes préoccupés par le fait qu'un nombre plus grand d'armes n'aient pas été remises, mais nous reconnaissons le fait que tous les combattants ne possédaient pas d'armes et que la plupart hésitent toujours à les remettre. Ceux-ci n'ont dans le processus de paix qu'une confiance fragile, comme on peut le comprendre, et ils continuent à croire nécessaire de compter sur leurs armes comme unique source de sécurité et de revenu. Nous proposons que l'accent mis actuellement sur la démobilisation des combattants et le démantèlement des milices soit suivi d'une réflexion sur les moyens de garantir que les armes disparaissent de la circulation de façon permanente.

Parallèlement aux actions de désarmement, démobilisation, réinsertion et réhabilitation (DDRR), comme l'a indiqué Jacques Klein, mon gouvernement joue un rôle moteur dans la réforme du secteur de la sécurité. Nous avons envoyé au Libéria une équipe d'évaluation composée de 30 membres chargée d'examiner les problèmes liés à la sécurité. Ses membres rédigent actuellement des recommandations pour un plan de réformes. Nous dirigerons vers cet effort une part importante de notre financement bilatéral pour le Libéria, en raison du besoin qu'a le Libéria de disposer de forces de défense professionnelles et de la nécessité de remplacer les forces des mouvements Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) et Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL), ainsi que les ex-forces gouvernementales, par une force sérieuse, professionnelle et formée, loyale au nouveau Gouvernement du Libéria.

La réforme du secteur de la sécurité est une opération d'envergure. Tout en comptant y jouer un rôle significatif, nous encourageons d'autres donateurs à s'impliquer et à nous accompagner dans ce travail. J'ajouterais que, comme de nombreux membres le savent, l'un des membres de notre équipe d'évaluation de sécurité a été tragiquement assassiné à Monrovia la semaine dernière. Nous sommes profondément attristés de cette perte, mais celle-ci ne diminue pas notre engagement de mener à bien et continuer cette importante tâche au Libéria.

Le Libéria a besoin à la fois d'une aide humanitaire à court terme et d'une aide au développement à long terme. Nous devons immédiatement soutenir la mise en place d'une force de police efficace et d'un système judiciaire en état de fonctionnement, et nous devons garantir qu'il y ait des ressources adéquates pour la tenue d'élections l'année prochaine. La conférence des donateurs du mois de février a obtenu un succès retentissant. Il s'agissait d'une collaboration sans précédent d'acteurs clés dans le domaine de l'assistance dans un cadre tourné vers des résultats, et les donateurs ont répondu avec enthousiasme, s'engageant à verser près

de 500 millions de dollars. Toutefois, quatre mois plus tard, moins de 20 % des sommes promises ont été versées. Nous appelons les donateurs à tenir leurs engagements et à ne pas laisser le fait que les projecteurs ne soient peut-être plus braqués sur la crise immédiate du Libéria servir de prétexte à ce que ces besoins soient négligés. Nous appelons à une coordination des donateurs et des autres parties prenantes. La coopération a généralement été bonne, mais il serait utile qu'il y ait une communication plus disciplinée entre les plans afin d'assurer une couverture maximale des besoins. Nous encourageons les donateurs à consacrer une attention particulière au retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Nous prévoyons 850 000 retours au Libéria, dont un demi-million de personnes déplacées et 350 000 réfugiés.

Nous encourageons également le Gouvernement national de transition du Libéria à ~~oeuvrer~~ œuvrer avec les agences des Nations Unies, les Gouvernements de pays donateurs et les organisations non gouvernementales afin de veiller à ce que des programmes soient mis en place pour accueillir toutes les personnes rentrant chez elles et que leur retour puisse être viable à long terme. Une fois encore, la responsabilité en incombe aux Libériens, avec le soutien de la communauté internationale.

Mon gouvernement prend note des mesures initiales prises par le Président Bryant et d'autres membres de son gouvernement pour instituer un contrôle des recettes gouvernementales, afin d'assurer que les fonds soient dépensés comme il convient pour bénéficier au peuple libérien. Nous nous félicitons de cette évolution et nous saluons la poursuite de ces efforts.

Toutefois, il ne saurait y avoir de changement durable au Libéria sans la mise en place de valeurs qui reflètent l'honnêteté, la confiance, l'esprit de service, la transparence et une obligation de rendre des comptes. Il a été suggéré que nous devrions lever certaines des restrictions imposées au Libéria par le Conseil de sécurité en vertu de la résolution 1521 (2003), en particulier dans les secteurs des diamants et du bois. Cependant, avec tout le respect dû aux partisans de ce point de vue, ma délégation a une autre optique de la situation actuelle et elle estime qu'une longue histoire de corruption au Libéria a suscité un environnement dans lequel il a été donné libre cours à des abus de pouvoir. Le moment est venu, comme l'indique la résolution 1521 (2003), que le Gouvernement national de transition du Libéria mette en place des mécanismes transparents de comptabilité et d'audit pour garantir que toutes les recettes perçues par le Gouvernement servent non pas à alimenter des conflits, mais à améliorer le lot de tous les Libériens. Nous prenons note de la description qu'a donnée le Président de quelques-unes des mesures positives prises en ce sens.

Enfin, malgré les efforts assidus des Libériens, du personnel des Nations Unies et des membres de la communauté internationale, Charles Taylor reste une menace pour le Libéria. Nous restons convaincus que Taylor devrait rendre compte de ses actes au Sierra Leone et devrait comparaître devant le Tribunal spécial.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir présidé cette séance opportune sur un sujet crucial, et de nous avoir permis d'entendre une déclaration aussi vigoureuse que complète. Je dois aussi réaffirmer l'intention des États-Unis de travailler en étroite collaboration avec nos collègues à Monrovia, avec le Président et avec nos collègues du Conseil de sécurité ici à New York pour assurer un avenir meilleur au peuple du Libéria, qui mérite notre plein engagement à ses côtés tandis qu'il reconstruit son pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter un plein succès dans votre présidence. J'adresse mes félicitations à l'Ambassadeur Munir Akram, qui a mené avec succès nos travaux au cours du mois de mai, caractérisé par un ordre du jour très chargé.

Ma délégation se félicite à la fois de la présence et de la déclaration importante et encourageante du Président du Gouvernement national de transition du Libéria, ~~S.M. Charles~~ Gyude Bryant. De plus, j'exprime notre appréciation au Représentant spécial, M. Jacques Klein, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général et pour le travail qu'il effectue en tant que chef de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

Ma délégation se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œ~~oeuvre~~ uvre de l'Accord général de paix signé à Accra au mois d'août 2003. Le rapport qui nous est soumis (S/2004/430) indique un certain nombre d'évolutions positives qui ont eu lieu au cours de la période à l'examen : amélioration des conditions de livraison de l'aide humanitaire, permettant le début d'un redressement national; mise en place d'une force de police nationale intérimaire; progrès dans la réforme du secteur judiciaire et vers l'établissement d'un état de droit dans l'ensemble du pays; attribution de pouvoirs effectifs au ~~responsabilisation du~~ Cabinet du Gouvernement national de transition; désignation d'une nouvelle Commission électorale nationale; et élaboration d'une législation portant sur la mise en place d'une Commission indépendante des droits de l'homme et d'une Commission v~~v~~érité et réconciliation.

La MINUL a joué un rôle central dans la mise en place ~~oeuvre~~ de conditions de sécurité suffisantes pour permettre l'application de l'Accord d'Accra. Nous accueillons avec grande satisfaction la réussite du nouveau lancement par la MINUL de son programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR), grâce auquel, depuis décembre 2003, 58~~%~~ % du nombre de combattants prévu ont ~~pu être~~ été désarmés. Il est particulièrement réconfortant ~~gratifiant~~ de savoir qu'un intense programme d'information du public a ~~pu~~ contribu~~er~~é de manière décisive à ce résultat. Ma délégation a en effet toujours souligné la pertinence des campagnes d'information du public dans les ~~cadre d'opérations~~ opérations complexes, en particulier par l'utilisation de la radio.

Toutefois, le rapport du Secrétaire général souligne également le faible nombre d'armes volontairement remises ~~récoltées~~ dans le cadre du processus de désarmement. Nous sommes préoccupés par les informations reçues ~~en provenance~~ du Groupe d'experts sur le Libéria, indiquant que le~~s~~ trafic~~s~~ d'armes n'~~ont~~a pas été démantelé~~s~~ et que les factions pourraient facilement se réarmer. Nous pensons qu'un déploiement complet de la MINUL, ainsi qu'une coopération entre les forces de maintien de la paix dans la région pourraient aider à répondre à cette menace. Il faudrait également redoubler d'efforts pour soutenir la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la mise en ~~oeuvre~~ œuvre de son moratoire sur les armes légères. D'ailleurs, à la lumière de la séance du Conseil sur les crises complexes qui s'est tenue la semaine dernière (voir S/PV.4980), la communauté internationale devrait aussi envisager une coopération avec la CEDEAO pour l'élaboration de programmes susceptibles d'avoir un effet social immédiat au Libéria.

Aujourd'hui, une attention plus soutenue doit être consacrée à des activités génératrices d'emploi, par un soutien à des entreprises à fort besoin de main-d'œuvre et à des initiatives économiques individuelles. Ne pas fournir des solutions ~~alternatives~~ économiques de rechange risquerait de nuire aux efforts de DDRR actuellement en cours. Dans ce contexte, le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle important en aidant à la gestion de la reconstruction économique; l'expérience obtenue au Burundi et en Guinée-Bissau pourrait être utile en ce sens, comme l'a signalé la Présidente du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Marjatta Rasi, lors de la séance de vendredi dernier.

Notre délégation se félicite des évolutions positives découlant de l'adoption d'une approche régionale, dans l'application de leurs mandats, par la MINUL, la Mission des Nations Unies au Sierra Leone, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ~~dans l'application de leurs mandats~~. Il est aussi encourageant d'apprendre que la situation en matière de droits de l'homme au Libéria, ainsi que l'accès à l'aide humanitaire, se sont améliorés depuis mars. La poursuite de la formation d'agents des forces de sécurité permettra de progresser encore vers ce but.

Avant de terminer, j'aimerais féliciter la MINUL et le Gouvernement national de transition pour les progrès en cours au Libéria et lancer un ~~en appeler~~ appel aux pays donateurs pour qu'ils aident la Commission électorale nationale à mobiliser les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la tenue d'élections présidentielles et parlementaires au mois d'octobre prochain, comme indiqué dans l'Accord général de paix. Les risques inhérents à un report ~~des~~ d'élections démocratiques seraient trop élevés pour ne pas en tenir compte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je suis convaincu que, grâce à votre expérience et à votre savoir-faire diplomatique, vous dirigerez avec succès les travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter mon ami l'Ambassadeur Akram de la façon dont il a si bien dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à M. Bryant, Président du Gouvernement national de transition du Libéria, qui a fait un si grand déplacement pour se trouver parmi nous. Sa déclaration a beaucoup aidé le Conseil à comprendre la situation actuelle du Libéria. Je tiens également à remercier M. Klein, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé relatif au rapport du Secrétaire général.

L'année écoulée a été fertile en événements pour le Libéria. Grâce à l'aide déterminée de la communauté internationale, la longue période de guerre et de troubles qu'a connue le Libéria a cessé, et la paix tant espérée est arrivée. Depuis la mise en place du Gouvernement national de transition du Libéria, dirigé par le Président Bryant, des efforts considérables ont été faits pour mettre en œuvre l'Accord général de paix, promouvoir le processus de paix, instaurer la réconciliation nationale et lancer le processus de relèvement national et de reconstruction économique. Le Libéria entame une phase nouvelle et historique de développement. Nous nous félicitons sincèrement du changement positif que connaît la situation au Libéria, et nous présentons nos félicitations les plus sincères au Gouvernement national de transition du Libéria pour les réalisations substantielles qu'il a accomplies depuis qu'il est entré en fonctions.

Nous espérons sincèrement qu'au Libéria, compte tenu des réalisations déjà relevées, toutes les parties saisiront cette occasion pour renforcer la coopération et œuvrer de concert à promouvoir la stabilité et le développement du pays.

Trois tâches, à notre avis, sont prioritaires. La première consiste à s'efforcer d'étendre l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire du Libéria. La deuxième est d'accélérer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, et la troisième est d'assurer le contrôle effectif des ressources nationales.

Le Président Bryant a exprimé le souhait que les sanctions imposées au Libéria soient levées le plus tôt possible. C'est un souhait que nous comprenons bien. Nous sommes favorables à l'idée que le Conseil doit prendre une décision en la matière aussi rapidement que possible.

La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), depuis qu'elle a été déployée sous la direction de M. Klein, a surmonté nombre de difficultés et s'est attachée à favoriser et préserver la paix et la stabilité dans ce pays. Nous saluons le travail fait par la Mission et nous espérons que, vu l'évolution de la situation, elle renforcera sa coordination et sa coopération avec le Gouvernement national de transition du Libéria et qu'elle aidera ce dernier à encourager la mise en place de capacités.

Nous appelons la communauté internationale à verser sans délai les contributions financières annoncées et à aider le Libéria à consolider la paix et réaliser le développement. Le Libéria est un pays important de l'Afrique de l'Ouest dont la paix et la stabilité sont essentielles à l'ensemble de la région. Nous espérons que le Gouvernement national de transition du Libéria continuera de renforcer les relations de bon voisinage avec les pays de la région et appuiera la MINUL dans le cadre d'une communication et d'une coopération renforcées avec les missions des Nations Unies dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest et ce, dans un effort commun visant à instaurer la paix et le développement dans l'ensemble de la région.

Nous attendons avec intérêt les recommandations que fera la mission du Conseil qui se rendra bientôt en Afrique de l'Ouest concernant une stratégie globale et le règlement des questions transfrontalières.

La Chine a activement appuyé le processus de paix et la reconstruction au Libéria après les conflits. Les casques bleus chinois participent à la MINUL, notamment à ses unités de génie et de transport et à son unité médicale. La Chine a également fourni, dans la mesure de ses capacités, une assistance économique et financière au Gouvernement libérien. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres membres de la communauté internationale pour continuer à œuvrer inlassablement à l'instauration d'une paix et d'une stabilité globales et durables au Libéria.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. Baali (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer à ceux qui ont exprimé leur appréciation et leur admiration à l'Ambassadeur Akram et à son excellente équipe pour la façon remarquable dont le Pakistan a dirigé nos travaux le mois dernier. Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil et vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de la délégation algérienne.

C'est un grand honneur pour le Conseil d'accueillir aujourd'hui M. Bryant, Président du Gouvernement national de transition du Libéria, et de l'entendre nous faire part de ses vues et de ses attentes concernant le rôle que peuvent remplir le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale pour appuyer les efforts remarquables déployés par le peuple et le Gouvernement libériens en vue de reconstruire un Libéria pacifique, en sécurité et prospère.

Je voudrais également remercier M. Klein de son exposé très complet et le féliciter, ainsi que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), des progrès encourageants réalisés à ce jour dans le processus de paix au Libéria.

Le Président Bryant a énoncé clairement quelles sont les difficultés que le peuple libérien continue d'affronter. Pour le Libéria, le processus de guérison des blessures infligées par la guerre sera certainement long et ardu. Les problèmes sont nombreux et difficiles à résoudre, et la transition d'un redressement d'urgence vers la reconstruction et le relèvement exigera des efforts considérables et des ressources énormes. L'impatience des Libériens, en particulier des anciens combattants, augmentera à mesure que la paix et la stabilité seront rétablies dans l'ensemble du pays.

Pourtant, les nouvelles sont encourageantes et le succès est à portée de la main. À cet égard, nous sommes très impressionnés par l'amélioration de la situation en matière de sécurité, par le fait que les institutions de transition fonctionnent sans heurts et par les progrès considérables réalisés dans le processus de paix, surtout en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et pour ce qui est du rétablissement progressif de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

En outre, la communauté internationale a été d'un grand soutien, comme on l'a vu lors de la conférence internationale qui s'est tenue à New York en février dernier. Elle sait bien en fait qu'il n'y a d'autre choix que celui de réussir au Libéria. En fait, un échec aurait des répercussions dramatiques, non seulement pour le peuple libérien, mais également pour la sécurité et la stabilité de toute la région de l'Afrique de l'Ouest.

À cet égard, il existe un vaste consensus – dont nous nous félicitons – au sein de la communauté internationale et au sein du Conseil, sur la nécessité d'adopter une démarche globale et régionale face à la question de l'instabilité en Afrique de l'Ouest et face aux facteurs qui exacerbent l'insécurité dans cette sous-région depuis plus d'une décennie.

Dans ce contexte, je voudrais saluer l'engagement personnel du Président Bryant et les efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir de bonnes relations avec les voisins du Libéria, au niveau tant bilatéral que multilatéral. Le sommet de l'Union du fleuve Mano, qui s'est tenu le 20 mai, est une mesure très opportune qui favorisera le lancement d'un dialogue et d'une coopération entre les États de la région. À cet égard, je voudrais respectueusement demander au Président Bryant s'il pourrait nous faire quelques observations sur l'issue de cet événement très important.

Enfin, nous sommes bien conscients de l'importance que le Libéria attache à la levée des sanctions, et nous sommes tout à fait d'accord avec son raisonnement sur les conséquences morales, sociales, économiques et humanitaire des sanctions. Les sanctions ont été imposées pour la paix au Libéria. En décembre dernier, le Conseil de sécurité a réexaminé la base juridique du régime de sanctions de façon à ce que les sanctions soient alignées sur les nouvelles réalités politiques au Libéria. Le Gouvernement est un partenaire du Conseil de sécurité en faveur de la paix. Nous pensons donc que la question des sanctions ne devrait plus être un sujet de controverse entre le Conseil et le Libéria.

Je terminerai en remerciant une fois de plus le Président Bryant et en lui souhaitant beaucoup de succès dans ses tâches très difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. de La Sablière (France) : Monsieur le Président, c'est la première fois que ma délégation s'exprime ce mois-ci en séance publique, et je voulais d'abord vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette présidence du mois de juin et remercier aussi l'Ambassadeur Akram pour la manière dont il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier, que nous avons beaucoup appréciée.

Je tiens tout d'abord à saluer la présence parmi nous du Président Bryant. Je saisis cette occasion pour le féliciter au nom de la France des efforts remarquables qu'il déploie pour le redressement de son pays. Nous savons tous que sa tâche est considérable, et je voulais simplement lui dire qu'il peut compter sur l'appui de mon pays aujourd'hui, comme sur celui, je suis certain, du Conseil de sécurité.

Je remercie également M. Klein pour son exposé sur la situation au Libéria, que nous avons entendu avec beaucoup d'attention.

Je dois dire que les propos que nous venons d'entendre sont très encourageants. Ils sont encourageants pour trois raisons. D'abord parce que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), forte d'un peu plus de 14 000 hommes, est aujourd'hui en mesure de se déployer sur l'ensemble du territoire. Ensuite, et c'est un enjeu essentiel, parce que, comme M. Klein nous l'a dit, le processus de désarmement a repris, le nombre d'ex-combattants des armées, et si j'ai bien retenu son chiffre de 34 000 à ce jour, cela ouvre de nouveaux espoirs pour la stabilité du Libéria. Enfin, parce que la réforme du secteur de la sécurité est engagée.

Le Président Bryant vient d'évoquer la question de la levée des sanctions qui pèsent sur son pays, conformément à la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous observons avec grand intérêt l'action engagée par le Gouvernement libérien et la MINUL en faveur du rétablissement du contrôle de l'État sur ses ressources naturelles. Nous ne pouvons qu'encourager les autorités libériennes à poursuivre leurs efforts en ce sens. Je pense que le Conseil continuera à suivre de très près les progrès réalisés en la matière, au regard des critères définis dans la résolution 1521 (2003).

Des progrès notables ont donc été accomplis. Cependant, pour parvenir à une stabilité durable, le Libéria doit encore faire face à trois défis majeurs.

D'abord, la démobilisation durable des combattants. Celle-ci se heurte, nous le comprenons, à deux obstacles. Premier obstacle, il faudra réduire le nombre des armes en circulation. À cet égard, nous sommes préoccupés par les difficultés rencontrées, semble-t-il, dans la récupération de l'armement. Deuxième obstacle, il faudra réinsérer dans la vie civile les ex-combattants. Cette tâche est certainement la plus difficile. Elle nécessitera un effort durable de l'ensemble de la communauté internationale. La France y participera avec ses partenaires de l'Union européenne.

Le deuxième défi, c'est la reconstruction de l'État et des services publics de base. Elle est essentielle pour permettre au peuple libérien de bénéficier enfin de la paix retrouvée.

Le troisième défi, c'est l'organisation d'élections libres et transparentes en octobre 2005. Au Libéria comme ailleurs, des élections crédibles sont la seule garantie d'une sortie de crise réussie. C'est à l'aune de la réussite de ces élections et de l'engagement de tous les partis dans le processus démocratique que l'on pourra juger de la solidité du processus de paix au Libéria. Un processus de paix durable et solide au Libéria, nous l'avons souvent dit ici au Conseil, est une garantie pour la paix et la stabilité de toute la région.

Pour terminer, je souhaite exprimer également notre satisfaction à l'égard des efforts engagés en faveur de la coordination entre les opérations des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Mon pays a constamment plaidé en ce sens. Nous avons toujours pensé que le partage d'informations, le partage des ressources logistiques, le travail en commun aux frontières ou encore la coordination des programmes de désarmement, démobilisation et de réinsertion sont indispensables pour renforcer l'efficacité de l'action de chacune des opérations. Nous espérons que les opérations des Nations Unies continueront dans cette voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la France des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. de Palacio España (Espagne) (*parle en espagnol*) : À cette première séance publique sous la présidence philippine, nous tenons à vous présenter, Monsieur le Président, nos meilleurs vœux de succès et vous assurer de l'appui de notre délégation. Nous aimerions également dire notre estime et notre

gratitude à l'Ambassadeur Munir Akram pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil lorsqu'il a assumé la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité en mai.

Nous saluons particulièrement la présence du Président Bryant et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, à cette séance publique, qui est particulièrement opportune puisqu'elle a lieu quelques jours après la publication du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2004/430) et quelques semaines à peine avant la visite d'une mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, et notamment au Libéria. Nous exprimons notre satisfaction devant les paroles élogieuses que le Représentant spécial du Secrétaire général a eues à l'égard du Président Bryant. Nous en félicitons le Président.

Pour notre part, nous souhaiterions faire quelques commentaires sur la situation au Libéria. Tout d'abord, nous apprécions les efforts accomplis à ce jour par le Gouvernement national de transition pour mettre en œuvre les réformes politiques, économiques et sociales nécessaires, qu'a évoquées le Président Bryant dans son long exposé. Nous l'encourageons à poursuivre sur cette voie, avec l'appui de la communauté internationale. Il est gratifiant de constater que le Cabinet du Gouvernement national de transition se réunit régulièrement et que la plupart des postes gouvernementaux sont pourvus.

Nous pensons que la priorité pour l'instant est essentiellement de faire évoluer la situation générale en matière de sécurité, qui, à notre avis, comprend trois éléments principaux. Tout d'abord, le déploiement complet de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans tout le pays. Deuxièmement, il faut mener à bon terme le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de relèvement des ex-combattants. On nous a rappelé certaines des conséquences d'un échec à cet égard. Troisièmement, il faut réformer les organes de l'État chargés d'assurer la sécurité.

Quant au déploiement complet de la MINUL, aussi bien en termes d'effectifs qu'en termes de présence sur l'intégralité du territoire national, nous nous félicitons de ce que l'achèvement du processus de déploiement soit prévu à la fin de ce mois.

S'agissant du processus de démobilisation, de désarmement, de réinsertion et de relèvement, nous nous réjouissons des progrès accomplis depuis sa relance à la mi-avril. Il est toutefois préoccupant de voir que, comme il a été souligné, le nombre d'armes lourdes restituées jusqu'à présent reste en deçà des prévisions et que, par conséquent, un grand nombre d'armes lourdes restent cachées et pourraient être utilisées à l'avenir pour déstabiliser une situation déjà précaire en matière de sécurité dans le pays.

Pour ce qui est de la réforme des institutions de sécurité de l'État, nous accueillons avec satisfaction le lancement du processus de recrutement des nouveaux membres des forces de police, au début du mois de mai. Nous prenons note des efforts de restructuration des forces armées, efforts qui deviennent de plus en plus urgents à mesure que progresse le programme de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion.

En ce qui concerne la situation au plan régional, nous constatons avec plaisir que le 29 avril dernier a eu lieu, à Dakar, une nouvelle réunion entre la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), organisée par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ahmedou Ould-Abdallah. L'élaboration prochaine, par les trois missions susmentionnées, de plans conjoints et de modalités pour assurer un meilleur contrôle des frontières communes est une initiative importante dont nous nous félicitons.

En définitive et pour terminer, en dépit des progrès indéniables qui ont été accomplis à ce jour, le processus de paix au Libéria continue de faire face, comme cela a été dit, à de grandes difficultés. On peut citer notamment, au nombre de celles-ci, l'achèvement du programme de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion, que j'ai mentionné plus haut, la stabilisation de la situation en matière de sécurité, l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays et, surtout, les préparatifs des élections d'octobre 2005, qui devront avoir lieu comme prévu, sans retards. À cet égard, nous prenons note de l'appel que le Représentant spécial du Secrétaire général a lancé au Conseil et à la communauté internationale. Il convient également de mentionner les questions de la gestion transparente des ressources économiques et de l'amélioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme, pour lesquelles des progrès ont aussi été enregistrés.

Tout ceci constitue un ensemble de défis complexes qui exigent un engagement sans faille du Gouvernement national de transition, appuyé par la communauté internationale. Nous invitons le Gouvernement national de transition et la MINUL à poursuivre leurs efforts dans les domaines mentionnés et nous les assurons du plein appui de l'Espagne pour le chemin qui reste encore à parcourir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. Smirnov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais, tout d'abord, vous dire combien je suis heureux de vous voir, Monsieur le Président, présider le Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes disposés à coopérer étroitement avec votre délégation. Nous sommes vivement reconnaissants au représentant du Pakistan pour le travail effectué durant le mois de mai et nous lui exprimons notre gratitude.

Nous remercions le Président Bryant et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, des exposés très complets qu'ils ont faits sur la situation au Libéria. Nous appuyons les principales conclusions du dernier rapport du Secrétaire général (S/2004/430). Nous notons qu'un certain nombre de progrès ont été enregistrés concernant la stabilisation de la situation au Libéria. Dans le même temps, plusieurs tâches importantes demeurent inscrites à l'ordre du jour du règlement de la question libérienne.

Le Président Bryant a décrit en détail ce qu'il fallait entreprendre pour garantir une gestion efficace et transparente des ressources naturelles nationales de son pays. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement national de transition en ce sens. Mais, en même temps, nous estimons que plusieurs questions relatives à la situation en matière de sécurité dans le contexte du processus de désarmement et de réinsertion, ainsi que les problèmes liés au rétablissement de l'autorité du Gouvernement de transition sur l'ensemble du territoire du pays, restent les tâches prioritaires inscrites à l'ordre du jour politique, compte tenu des efforts du Gouvernement national de transition, notamment les préparatifs des élections qui doivent se tenir en 2005.

À la lumière de ces données, nous voudrions poser un certain nombre de questions spécifiques. Nous voudrions notamment savoir comment est gérée la question de la création d'une nouvelle armée nationale. Quels éléments y seront inclus? Quel en sera l'effectif approximatif?

Le rapport du Secrétaire général parle du transport illégal d'armes lourdes à travers le territoire du Libéria. Quelle est la gravité de ce problème? Nous serions reconnaissants d'obtenir des informations plus détaillées à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il a adressée à la présidence.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de juin. Je voudrais vous assurer de notre plein appui et de notre entière coopération pour que ce mois soit très fructueux et très productif pour le Conseil. Il ne fait aucun doute pour nous que ce sera le cas, compte tenu de vos talents et de la manière très avisée avec laquelle vous dirigez nos travaux.

Je voudrais également dire à nouveau combien nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Akram et à son équipe de la manière remarquable dont ils ont conduit les travaux du Conseil durant le mois qui vient de s'écouler.

Je voudrais saluer la présence dans la salle du Conseil de sécurité et la participation à la présente réunion du Président Bryant et de sa délégation. Leur présence nous offre une occasion excellente, et même historique, d'avoir un dialogue très fructueux entre le Conseil de sécurité, d'un côté, et les autorités et le peuple libériens, de l'autre.

Ce dialogue sera sans aucun doute précieux pour les préparatifs de la prochaine mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest et notamment au Libéria, qui, nous l'espérons, aura lieu dans le courant du mois. La présence du Président Bryant marque également combien la situation qui prévaut aujourd'hui au Libéria a changé en six mois. C'est la preuve des qualités personnelles des membres du Gouvernement national de transition du Libéria et de leur attachement à la cause de leur peuple.

Je voudrais également remercier M. Klein pour la clarté de son exposé et saluer le personnel de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour leur succès dans la mise en œuvre du mandat confié à

la Mission. Les résultats obtenus jusqu'à présent dépassent nos attentes, ce qui montre que le rôle de direction et l'appui politique et matériel du Conseil et de la communauté internationale sont des facteurs déterminants pour régler les crises complexes.

La situation au Libéria reste au cœur des préoccupations du Conseil de sécurité et du continent africain. Lors de l'inauguration solennelle du Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, il y a tout juste une semaine, les chefs d'État et de gouvernement africains, tout en se réjouissant des progrès accomplis dans le processus de paix au Libéria, ont constaté que beaucoup restait encore à faire pour garantir la consolidation définitive de la paix dans ce pays. Il est donc fort opportun que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner la situation au Libéria et pour saluer les progrès accomplis.

Dans son dernier rapport (S/2004/430), le Secrétaire général dit que le cessez-le-feu est largement respecté. Cependant, il reconnaît que la situation en matière de sécurité reste fragile, du fait que le processus de désarmement n'est pas encore achevé. C'est également un fait avec lequel compter, à en juger par ce qui a été dit dans les exposés de ce matin.

La consolidation de la paix dans le pays dépendra essentiellement de ce que pourra réaliser le Gouvernement durant cette période de transition critique, mais capitale, de la guerre à la paix et des secours aux premières étapes du redressement.

Comme on l'a dit à maintes reprises, le Gouvernement libérien ne pourra bien gérer cette période de transition que si ses efforts et si la volonté politique du peuple libérien et des forces politiques parties au processus s'accompagnent de l'aide nécessaire, suffisante, de la communauté internationale. La présente séance pourrait être, à cet égard, une bonne occasion pour le Conseil de sécurité de réaffirmer le soutien de la communauté internationale.

L'ampleur de la tâche qui attend le Libéria est en effet considérable. Les exemples des ravages à grande échelle causés à l'infrastructure et au tissu social sont légion. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies, sur une population libérienne de 3,3 millions d'habitants, 1,7 millions de personnes ont besoin d'aide; 80 % vivent en dessous du seuil de pauvreté; 35 % souffrent de malnutrition; 75 % n'ont pas d'eau salubre et 85 % sont au chômage. Le Gouvernement doit aussi faire face à la difficile tâche que représente le rétablissement de l'autorité de l'État et le règlement du sort des réfugiés et des personnes déplacées.

Malgré ce climat économique et social, le Gouvernement n'épargne aucun effort pour consolider la paix au Libéria, ce pour quoi il mérite nos éloges. La question se pose toujours de savoir comment faire pour que le processus de paix soit irréversible dans un contexte aussi précaire.

À notre avis, le rôle essentiel, dans la transformation de cette tendance positive en évolution irréversible, revient non seulement aux Libériens mais aussi à la communauté internationale, qui doit tenir les engagements pris lors de la Conférence internationale sur la reconstruction du Libéria, à New York, il y a de cela quelques mois, en février dernier. À cet égard, il est très préoccupant que sur les 522 millions de dollars promis, seuls 66 aient été reçus jusqu'à présent.

En présentant le cadre de transition axé sur les résultats, le Gouvernement libérien et ses partenaires ont nettement fait apparaître, non seulement, les besoins à satisfaire mais également, la bonne façon d'assurer une transition réussie et une paix durable. Le Président Bryant a démontré son attachement personnel à l'application de ce cadre en prenant personnellement la tête du Comité d'application et de suivi.

Comme il a été établi pendant la séance du Conseil de sécurité sur les crises complexes et la réaction de l'Organisation des Nations Unies, tenue le mois dernier sous la présidence pakistanaise, la situation au Libéria fait partie de ces crises complexes dans lesquelles le lien entre paix et développement doit rester au cœur de la réponse apportée par la communauté internationale.

Dieu a pourvu le Libéria de ressources naturelles susceptibles de contribuer notablement à la prospérité de son peuple. L'assistance apportée par la communauté internationale doit par conséquent servir à aider le Libéria à exploiter ses ressources naturelles au profit de sa population. Nous félicitons à cet égard le Gouvernement libérien, et le Président Bryant en particulier, pour les mesures de réforme administratives, politiques et économiques prises, et qui ont été présentées de façon très détaillée au Conseil ce matin.

Nous saluons le rôle joué par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'appui du Gouvernement national de transition, pour l'aider à rétablir une gestion adéquate des ressources naturelles du pays et à concevoir des mécanismes qui garantissent la responsabilité et la transparence de la collecte des recettes et de leur utilisation, ainsi qu'à rétablir des capacités institutionnelles et un cadre juridique permettant de mettre fin à l'impunité.

La MINUL met en place au Libéria les outils dont le Gouvernement a besoin pour régler durablement les problèmes qui touchent le pays, en lui permettant de reprendre la maîtrise totale de la situation. La mise en place par le Gouvernement national de transition d'une équipe spéciale chargée des sanctions du Conseil de sécurité est une preuve supplémentaire de sa volonté et de son engagement politiques. Ces efforts méritent également de retenir l'attention du Conseil. Nous sommes d'avis que le Conseil doit apporter une réponse efficace à l'appel à la fin des sanctions lancé ici ce matin par le Président Bryant.

Le Libéria a été qualifié, récemment, d'épicentre de l'instabilité sous-régionale. Les progrès enregistrés sur la voie de la paix sont évidents : le rétablissement de la confiance progresse entre les pays de la région et des enseignements utiles ont été tirés du conflit au Libéria et dans les pays voisins, qui ont permis à l'ONU de mettre au point une approche régionale, et par là d'empêcher, peut-être, de nouveaux conflits dans la région.

Le travail remarquable réalisé par la MINUL, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les organisations non gouvernementales ainsi que les autres partenaires, a permis l'évolution graduelle vers une stabilisation du Libéria. Nous avons la conviction que la volonté politique et l'unité des Libériens sont, à cet égard, déterminants. Avec l'aide de la communauté internationale, le Libéria reprendra la place qui lui revient dans le monde et jouera son rôle de pionnier de l'ONU et de l'unité africaine, d'acteur clef de l'indépendance politique et de l'intégration économique de l'Afrique, ainsi que de symbole de liberté pour l'ensemble du continent.

Pour paraphraser ce qu'a dit tout à l'heure le Président Bryant, la direction d'un pays est une question d'inspiration. Nous continuerons, pour notre part, de nous inspirer de l'exemple du Président Bryant dans notre collaboration avec lui et avec son gouvernement en vue de consolider la paix au Libéria et de reconstruire ce grand pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je voudrais également saluer l'efficacité et la compétence avec lesquelles l'Ambassadeur Munir Akram a mené nos travaux au cours du mois dernier. Je voudrais ensuite remercier le Représentant spécial, M. Klein, et le Président Bryant de leurs exposés, qui nous ont conforté dans l'assurance que les acquis récents tant sur le plan politique que sur celui de la sécurité sont encourageants.

Je voudrais faire trois brèves observations. Tout d'abord, nous nous félicitons, bien sûr, de ce que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ait maintenant réussi son déploiement dans l'ensemble du pays, ce qui a contribué, à notre avis, à une amélioration notable des conditions de sécurité, qui restent cependant précaires. Compte tenu des progrès enregistrés, il nous semble que la MINUL pourrait devenir un modèle du nouveau type de mission de maintien de la paix multidimensionnelle que recherche le Conseil. À cet égard, l'utilisation croissante qu'elle fait des projets à impact rapide nous intéresse particulièrement. Les projets à impact rapide semblent un outil utile. Nous voudrions voir approfondir cette option, non seulement par la MINUL, mais également par d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies, en raison de son potentiel.

Deuxièmement, la première étape réussie de DDR, avec le désarmement des milices, a été un pas décisif pour la poursuite de la stabilisation du Libéria. La prochaine étape est maintenant l'insertion rapide des ex-combattants. À cet égard, j'aimerais attirer l'attention sur la situation des femmes anciens combattants, dont plus de 2 600 ont déjà été désarmées, selon le rapport du Secrétaire général. Nous espérons que nous pourrons éviter une situation semblable à celle dont nous avons été témoins dans le programme de DDR en Sierra Leone. Les membres du Conseil se souviendront qu'en Sierra Leone un nombre significatif

de femmes ex-combattants se sont retrouvées complètement exclues des programmes de réinsertion de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Cela signifie donc que nous reconnaissons les efforts accomplis s'agissant des aspects sexospécifiques des missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris la MINUSIL et la Mission des Nations Unies au Libéria, mais nous aimerions que l'on accorde plus d'importance à ces efforts dans le futur, et qu'ils soient clairement reflétés dans les rapports.

Ma troisième et dernière remarque porte sur la coopération entre les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons de leurs opérations conjointes dans les zones frontalières et nous aimerions les encourager d'envisager de prendre de nouvelles mesures dans cette voie. Nous espérons également que nous pourrons enregistrer des progrès dans la mise en commun optimale des ressources de manière à soulager les États Membres d'un lourd fardeau financier.

En ce qui concerne les sanctions, nous remercions le Président Bryant pour ses commentaires très importants sur les questions relatives aux mesures prises pour appliquer la résolution 1521 (2003). Nous leur accorderons toute l'attention voulue lors du prochain examen à mi-parcours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. Zinsou (Bénin) : Le Conseil de sécurité étant réuni ce matin pour sa première séance publique au cours du mois de juin, je voudrais vous exprimer les félicitations de la délégation béninoise pour votre accession à la présidence du Conseil et vous assurer de notre pleine coopération pour assurer le succès de votre mandat.

Je me permets également d'exprimer ici notre profonde admiration à l'Ambassadeur Akram, du Pakistan, pour la façon magistrale dont il a conduit les travaux du Conseil au cours du mois de mai.

Je vous sais gré, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information du Conseil de sécurité, qui nous a permis d'écouter les importantes allocutions que viennent de faire, sur la situation au Libéria, le Président du Gouvernement national de transition et le Représentant spécial du Secrétaire général au Libéria; nous leur souhaitons la bienvenue à New York et leur rendons hommage pour le travail fort appréciable qu'ils accomplissent au service de la paix.

Les progrès réalisés dans le déploiement des troupes dans l'ensemble du pays ont permis la relance avec succès des programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement (DDRR) dont nous n'ignorons pas que l'impact ne s'appréciera pas qu'à l'intérieur des frontières du Libéria. C'est le lieu de féliciter et de remercier tous les pays fournisseurs de troupes qui ont rendu possible cette avancée salutaire pour le pays.

Toutes les parties libériennes doivent à présent se mobiliser pour consolider la situation sécuritaire encore fragile dans le pays et qui continue malheureusement d'être éprouvée par des querelles intestines au sein de factions ainsi que par de nombreuses activités criminelles enregistrées. Nous voulons à cet effet lancer un appel aux factions afin qu'elles coopèrent franchement et diligemment avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour accélérer, en particulier, le processus de désarmement et de démobilisation des combattants.

Nous réitérons ici notre attachement au volet rapatriement et réinsertion. Nous saluons les efforts consentis dans ce cadre par certains bailleurs de fonds dont l'Agency for International Development des États-Unis, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union européenne. La réussite du programme de DDRR est essentielle pour le relèvement du pays et pour la réalisation des promesses d'une stabilité régionale que nous appelons de tous nos vœux.

Nous avons pris note des efforts déployés par le Gouvernement national de transition et l'Assemblée législative nationale de transition pour s'acquitter de leurs responsabilités dans le cadre du processus de paix. Ces efforts, conjugués avec ceux de la MINUL, créent une véritable dynamique qui mérite d'être soutenue plus intensément par la communauté internationale. À cet égard, l'évaluation faite par le rapport du Secrétaire général montre bien l'urgente nécessité d'établir dans le pays certains services essentiels comme l'électricité, l'eau et les soins de santé publics, à travers la conception et l'exécution de projets à impact rapide, la mise en place de structures d'alphabétisation des populations et, en particulier, des ex-combattants.

La précarité de la situation en matière de sécurité dans le pays confère une signification particulière au lancement du programme de formation d'une police nationale et du renforcement du secteur judiciaire. Il contribuera à améliorer les conditions de vie des populations afin d'assurer leur adhésion et progressivement leur plus grande coopération au processus de paix. Les moyens financiers extrêmement limités dont dispose actuellement le Gouvernement national de transition pour faire face à ce défi commande la mobilisation rapide des ressources attendues de la part de la communauté internationale sur la base des promesses qu'elle a faites au mois de février de cette année à la Conférence internationale sur la reconstruction du Libéria.

En ce qui concerne les élections, il ne fait point de doute que les conditions de leur organisation et de leur déroulement engagent au plus haut point l'avenir du Libéria. Les efforts déployés par le Gouvernement national de transition et la MINUL dans ce domaine laissent penser que l'on a bien pris la mesure de l'enjeu que constitue l'échéance d'octobre 2005. Nous saluons d'ailleurs à ce propos les développements positifs que représente la constitution de la Commission électorale nationale ainsi que la mise en place des cadres juridiques pour la création d'une Commission des droits de l'homme et d'une Commission vérité et réconciliation.

Nous demeurons toutefois préoccupé par le retard que prennent l'examen, la ratification et la publication de certains textes juridiques importants, notamment ceux relatifs aux droits de l'homme. Nous soulignons la nécessité de veiller à l'existence ou à la création de véritables partis politiques à caractère national, débarrassés de toute tendance régionaliste, ethnique ou tribale et n'obéissant qu'à des critères précis préalablement définis dans une charte des partis. Une assistance substantielle, éventuellement financière, pourrait être envisagée, à notre avis, dans le cadre des activités visant à promouvoir la bonne gouvernance dans ce pays. Il s'agit, d'ailleurs, d'un moyen d'incitation et d'encouragement à la réconciliation nationale.

S'agissant des sanctions, nous sommes sensibles au brillant plaidoyer du Président Bryant en faveur de leur levée prochaine. Nous pensons que le Conseil se penchera sur la question dans un proche avenir. Toutefois, en ce qui concerne les sanctions prises contre les individus, il nous semble qu'une évaluation de leur effet s'impose afin de nous assurer de leur efficacité, car des informations indiquent qu'actuellement la résolution 1532 (2004) du Conseil ne produit que des effets limités sur les personnes qu'elle vise.

Sur le plan régional, ma délégation salue la coopération naissante entre les missions des Nations Unies dans la sous-région. Nous nous félicitons tant des activités que des mesures conjointes dont les missions font déjà l'expérience. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général ainsi que ses recommandations sur l'approche régionale de l'exécution des mandats de ces missions. Le Bénin est déterminé à continuer de travailler étroitement avec tous ceux qui œuvrent pour entretenir ce nouvel espoir de paix durable pour le Libéria, pour le peuple libérien et pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest afin qu'elle puisse retrouver la voie de la paix, de la stabilité et du développement durable.

Pour terminer, je voudrais demander au Représentant spécial du Secrétaire général de nous dire de quelle nature sont les difficultés qui ont provoqué les récentes insurrections des ex-combattants à Monrovia et quelles mesures sont envisagées pour que de telles insurrections ne se reproduisent plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bénin des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès dans votre conduite des travaux du Conseil et remercier l'Ambassadeur Akram et ses collègues pour ce qu'ils ont fait au mois de mai.

Je tiens à commencer par remercier le Représentant spécial Klein de son rapport et le Président Bryant de la façon dont il a exposé l'évolution positive survenue au Libéria. Je pense que nous avons envers la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), le Représentant spécial et le Gouvernement de transition une dette particulière pour la façon dont ils ont pris en main une situation très grave jusqu'aux progrès qui peuvent être observés aujourd'hui.

Nous, Conseil de sécurité, pouvons nous enorgueillir de la mesure dans laquelle l'ONU a pu contribuer à l'évolution de la situation au Libéria. Je

me réjouis personnellement de me rendre au Libéria dans trois semaine pour voir de première main – avec la mission du Conseil de sécurité – comment cette évolution est intervenue et d'examiner avec le Représentant spécial comment l'ONU agit de façon cohérente pour s'attaquer aux problèmes et pour lui offrir l'appui qu'il mérite, comment situer l'effort des Nations Unies au Libéria dans le cadre des efforts déployés dans l'ensemble de la région, et quels effets l'évolution survenue dans un pays a sur ces efforts, mais aussi comment, globalement, nous pouvons être certains que nous mettons tout en œuvre pour l'appuyer dans ses efforts courageux et rendre compte au Conseil que l'ONU joue au mieux le rôle qui est le sien.

Sur cette toile de fond, je tiens à faire rapidement trois observations. Premièrement, nous nous félicitons des progrès enregistrés dans la réforme du secteur de la sécurité malgré la situation fragile qui prévaut au Libéria. La situation en matière de sécurité est inchangée. Le Royaume-Uni se félicite beaucoup de la création du Comité pour le respect de la primauté du droit, chargé de coordonner la réforme de la police, du pouvoir judiciaire et du système pénitentiaire. Les progrès enregistrés jusqu'ici démontrent que la primauté de droit et la façon dont elle est appliquée dans la pratique sont, de fait, fondamentales pour permettre à un État qui se trouvait dans la situation qui était celle du Libéria de se diriger vers la destination que nous voudrions tous le voir atteindre. À cet effet, il faut de toute évidence s'entendre rapidement sur la restructuration des forces armées et sur la mise en place de réformes au-delà de Monrovia, dans d'autres régions du pays.

Deuxièmement, nous saluons les efforts de la MINUL en matière de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement (DDRRR), qui sont essentiels pour le développement du Libéria. Les efforts déployés par M. Klein pour relancer ce programme et pour le remettre fermement sur les rails doivent être largement encouragés. Ce qu'il faut, c'est un effort concerté pour s'assurer que le financement nécessaire et la mise en œuvre des programmes nécessaires sont en place pour permettre – comme il l'a fait valoir – un relèvement et une réinsertion à long terme.

Mon dernier point a trait à la question des sanctions. Le Président Bryant a présenté une démonstration solidement argumentée quant aux raisons pour lesquelles les sanctions devraient être levées. Elle a été approuvée par le Représentant spécial, et nous ne devons pas l'oublier. Nous sommes également conscients de l'histoire et des raisons pour lesquelles nous avons été dans l'obligation de les imposer. Je souscris à la suggestion faite par le Président suivant laquelle les experts pourraient prochainement effectuer une visite afin – je crois comprendre – de vérifier les progrès enregistrés, d'évaluer ces progrès dans le contexte des conditions qui régnaient à l'origine : les raisons pour lesquelles il nous a fallu imposer des sanctions. Je crois qu'il est tout à fait approprié de le faire et que cet examen – qui est prévu en tous les cas – devrait être un signe positif d'encouragement pour ce qui est actuellement réalisé. Nous verrons alors ce que nous devrons faire au sujet des sanctions. De toute évidence, il nous faut reconnaître les progrès enregistrés et offrir tous nos encouragements. Mais, par ailleurs, il nous faut nous assurer qu'il n'y a pas d'abus. Je pense que les objectifs sont partagés. La question est de savoir comment le faire tout en tirant parti des avantages économiques escomptés, qui sont essentiels comme nous l'avons entendu.

Il y a toutefois une contradiction apparente à vouloir lever les sanctions relatives aux exportations des diamants tout en affirmant « À propos, nous n'exporterons pas de diamants car il nous faut conclure un accord de limitation volontaire en attendant d'obtenir la certification de Kimberley ». Je pense que l'argument serait plus convaincant si nous pouvions démontrer que le Processus de Kimberley était en cours d'exécution et qu'il était donc logique d'effectuer la levée des sanctions. Mais c'est un détail. Je pense qu'il est tout à fait juste en principe d'examiner de très près cette question compte tenu de la situation, des arguments présentés par le Président et des progrès réalisés. Le Royaume-Uni prendra une part constructive à cette discussion.

Je termine là où j'ai commencé : nous attendons avec intérêt que le Conseil de sécurité manifeste son engagement au Libéria et dans la région, notamment en faisant le voyage d'Accra. Nous travaillerons avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour démontrer également notre appui aux organisations régionales, qui font du bon travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation du Pakistan pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. C'est un mois qui sans aucun doute mettra à l'épreuve vos immenses compétences, mais nous ne doutons pas que ce sera une présidence couronnée de succès même si elle est riche d'événements. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier tous mes collègues des observations si aimables et bienveillantes qu'ils ont faites à l'égard de la présidence pakistanaise du mois dernier.

C'est un insigne honneur pour nous de souhaiter la bienvenue, au Conseil, au Président Bryant et de le remercier de sa déclaration très complète énonçant les accomplissements du Gouvernement de transition. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jacques Paul Klein, de son rapport sur les activités de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Je pense que les deux déclarations que nous avons entendues aujourd'hui sont importantes et donnent matière à réflexion au Conseil et à ses membres.

Premièrement, nos discussions au Conseil sur le Libéria – comme celles consacrées à d'autres situations de conflit en Afrique – nous ont amené à comprendre, je crois, que certaines des conditions fondamentales pour atteindre l'objectif d'une paix durable sont les suivantes : la mise en place de conditions de sécurité crédibles; un processus politique et de paix viable; et, troisièmement, la reprise économique, la reconstruction et le développement. Dans le cas du Libéria, il semblerait que nous nous trouvons sur des bases très solides s'agissant des deux premières conditions préalables. Nous pensons que la MINUL a fait un travail remarquable dans des circonstances difficiles.

Nous félicitons M. Klein et son équipe, ainsi que la totalité de la famille des Nations Unies qui a travaillé au Libéria. Ils ont accompli, d'après nous, la transformation d'une situation très difficile en une situation gérable.

Comme M. Klein l'a fait remarquer l'autre jour, la MINUL va être une mission réussie. Nous nous félicitons de son prochain déploiement complet. La participation du Pakistan à cette mission est pour nous une source de fierté, et une illustration de notre vigoureux engagement en faveur de la paix en Afrique. Nous nous félicitons tout particulièrement de la coopération entre les missions de maintien de la paix au Libéria et dans les pays voisins.

L'évolution de la situation au Libéria a aussi bénéficié de l'amélioration du climat politique dans la sous-région. Celui-ci a également eu un effet positif immédiat sur la façon dont les sanctions sont appliquées. Par exemple, le dernier rapport du Groupe d'experts sur le Libéria affirme qu'aucune violation de l'embargo sur les armes n'a été relevée depuis août 2003. Sur ce point, nous prenons note des propos du Président Bryant, affirmant que la guerre est finie au Libéria, que le Libéria est en paix avec ses voisins et que l'achat d'armes n'est pas une priorité pour le Gouvernement de transition.

Cela dit, je dois maintenant aborder la troisième exigence majeure, à savoir la consolidation de la paix et la reconstruction d'après-conflit. Il est clair que le Libéria a besoin de ressources et d'une capacité institutionnelle, et qu'il est aussi impératif d'apporter les dividendes de la paix à tous les secteurs de la population, tout particulièrement aux jeunes hommes, comme l'ont noté aussi bien M. Klein que le Président Bryant.

Les ressources constituent bien entendu la clef du problème. Tout ceci dépend en grande mesure d'une assistance internationale suffisante et soutenue. Une fois encore, M. Klein a affirmé qu'il y a un avenir pour le Libéria si l'argent arrive. Il est donc inquiétant de noter que ce n'est pas le cas pour l'instant. Nous avons entendu que les promesses de dons faites à la conférence pour la reconstruction en février n'ont, dans une proportion de 75 %, pas encore été suivies d'effet. La principale option pour le Gouvernement national de transition du Libéria doit donc être de générer des ressources, particulièrement en exploitant les richesses naturelles du pays. Le Président Bryant a lancé un plaidoyer passionné et convaincant pour la levée du régime des sanctions à l'encontre du Libéria.

Le Pakistan, comme plusieurs autres membres du Conseil, a souligné la nette distinction entre l'embargo sur les armes et les déplacements, d'une part, et les sanctions économiques – c'est-à-dire les sanctions visant les diamants et le bois d'œuvre –, de l'autre. Il faut, à notre avis, aborder séparément les deux séries de sanctions. Nous avons entendu le Président Bryant dire que les sanctions ont un impact négatif sur les efforts du Gouvernement de transition en vue d'amener

la paix et la stabilité au pays, et le Conseil doit réfléchir sur ce point.

La résolution 1521 (2003) reconnaît implicitement qu'un tel impact pourrait se produire, et prévoit un examen régulier des sanctions visant les diamants et le bois d'œuvre, pour y mettre fin le plus rapidement possible une fois que les conditions auront été réunies, afin de générer des recettes pour la reconstruction et le développement du Libéria.

Étant donnés les progrès réalisés par les autorités libériennes dans le cas des diamants, nous attendons avec intérêt de tirer parti de ces dispositions de la résolution dès que possible, afin de lever les sanctions sur les diamants. Nous avons noté l'assurance fournie par le Président Bryant que le Libéria n'exporterait pas de diamants avant d'avoir rejoint le processus de Kimberley, et nous voyons dans ce geste une mesure positive susceptible de créer un climat de confiance.

Le Président Bryant a aussi présenté les mesures prises pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale en ce qui concerne le secteur du bois d'œuvre, et cela aussi, selon nous, constitue un élément favorable.

Pour terminer, je dirais que le Pakistan attend avec intérêt, au cours des prochains mois, la conclusion du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et réhabilitation (DDRR), ainsi qu'une revue des sanctions en vue de les lever le plus rapidement possible, allant de pair avec l'allocation de la totalité des ressources qui ont été promises par la communauté internationale pour la reconstruction du Libéria. La prochaine mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, qui sera dirigée par notre collègue l'Ambassadeur Jones Parry, renforcera, nous l'espérons, la détermination de la communauté internationale de voir le Libéria reprendre le rang de pays stable et prospère et d'atteindre l'objectif d'instaurer la paix et la stabilité dans toute la région.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je remercie le représentant du Pakistan pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence philippine.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'espère que vous accepterez une dernière, mais non moins réelle et sincère, expression de satisfaction à l'occasion de votre accession à la présidence, ainsi que de confiance en votre capacité de mener nos travaux avec compétence, dans ce qui s'annonce être une période particulièrement animée dans la vie du Conseil de sécurité.

Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadeur Akram et la présidence pakistanaise pour leur performance remarquable à la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de mai.

Nous sommes également reconnaissants de la présence du Président Bryant et du Représentant spécial Klein, ainsi que des exposés pénétrants et complets qu'ils nous ont faits. J'aimerais aussi ajouter un mot de remerciement particulier pour le beau cadeau, la belle assiette, que l'Ambassadeur Klein a remis à tous les membres. Dans mon cas, celle-ci me rappelle un précédent contact que j'ai eu le plaisir d'avoir avec l'Ambassadeur Klein, lorsque, dans une de ses précédentes incarnations, il m'a donné une assiette où figurait une inscription liée à la mission qu'il venait de compléter avec succès en Bosnie-Herzégovine. Je lui souhaite de connaître à nouveau le succès.

La Roumanie se réjouit également de prendre acte des progrès vers une paix soutenue et la reconstruction au Libéria, ainsi que des mesures prises à cet égard par le Président Bryant et son Gouvernement national de transition. Nous félicitons les autorités libériennes pour leurs efforts et les encourageons à appliquer, avec la plus entière détermination, les mesures et plans qui permettront de poser les bases de la bonne gouvernance et du développement socioéconomique.

Parallèlement, nous profitons de cette occasion pour dire toute notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général Klein et à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour leur importante contribution à la stabilisation et au redressement national du Libéria. Nous jugeons encourageants les résultats de leur travail. Le désarmement de 17 500 combattants en un seul mois constitue un exemple impressionnant de leur succès dans l'accomplissement de leurs devoirs.

J'aimerais me limiter à quelques observations et questions à l'attention de nos hôtes.

Premièrement, maintenant que le processus de désarmement et de démobilisation est fermement engagé, il faudra de nouveau mettre l'accent sur la dimension « réinsertion » du programme de

désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement, condition essentielle à la réalisation des objectifs d'ensemble qui sont d'assurer la paix et la reconstruction sociale. Comme toute faiblesse majeure entre ces phases pourrait avoir pour graves conséquences de déstabiliser la situation sur le terrain, nous voudrions demander à M. Klein en particulier si les capacités de réinsertion correspondent au nombre très élevé de combattants démobilisés.

Deuxièmement, la sécurité dans les régions productrices de bois d'œuvre semble être encore extrêmement précaire, entravant le bon fonctionnement de la Forestry Development Authority dans l'ensemble du pays. Nous aimerions beaucoup que M. Klein nous disent quelles sont les perspectives d'amélioration de la situation une fois la MINUL totalement déployée, en parallèle avec les plans prévoyant la mise en place progressive de l'autorité civile sur l'ensemble du Libéria. Nous apprécierions également tout autre commentaire de la part du Président Bryant sur cette question, compte tenu des efforts globaux déployés pour rétablir l'autorité de l'Etat dans tout le pays.

Et, troisièmement, il y a un mois, les Représentants spéciaux du Secrétaire général pour le Libéria et la Sierra Leone se sont rencontrés à Monrovia, en présence des commandants des forces et des chefs de la police civile de la MINUL et de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), pour discuter du renforcement de la sécurité transfrontière et examiner les progrès accomplis dans le processus de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion au Libéria. J'aimerais que M. Klein nous communique son évaluation du résultat de cette réunion qui s'est tenue il y un mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer à ceux qui ont félicité la nouvelle présidence philippine qui, nous en sommes sûrs, affrontera de grands défis, tout comme nous sommes convaincus que vous, Monsieur le Président, saurez relever ces défis en ce mois de juin.

Je remercie également la Mission du Pakistan et l'Ambassadeur Akram du travail remarquable accompli le mois dernier.

Je me félicite de la présence du Président Bryant à cette séance du Conseil de sécurité. Je remercie également M. Klein de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2004/430), ainsi que des informations complémentaires.

Nous notons avec satisfaction que le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) est presque achevé, conformément au calendrier prévu; ainsi, la Mission atteindra l'effectif autorisé à la fin du mois. L'accord de cessez-le-feu est respecté sur le terrain, bien que nous estimions que la sécurité continuera d'être précaire tant que le processus de désarmement ne sera pas terminé. Bien entendu, les différends entre les factions et les activités criminelles continuent de faire peser une menace sur la sécurité mais, heureusement, cela n'a pas mis le processus de paix en danger.

La reprise du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement le 15 avril a été une mesure importante. Comme nous l'avions noté auparavant, le désarmement et la démobilisation sont des composantes essentielles de l'Accord de paix et une condition préalable à la réinsertion des anciens combattants.

Le rapport du Secrétaire général met en relief les conditions auxquelles il faut satisfaire pour que les élections puissent avoir lieu en octobre 2005. Il s'agit là d'un processus complexe et il serait bon que les préparatifs commencent immédiatement, comme cela est indiqué dans le rapport.

L'adoption d'une approche régionale en Afrique de l'Ouest a déjà entraîné un renforcement de la coopération entre les missions au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, comme le préconise la déclaration présidentielle du Conseil du 25 mars 2004 (S/PRST/2004/7).

À cet égard, nous nous félicitons de ce que le 20 mai, les chefs d'État des pays de l'Union du fleuve Mano aient tenu une réunion à Conakry (Guinée) pour donner une nouvelle impulsion à ladite Union. Nous espérons que la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest à la fin du mois aboutira à des recommandations concrètes, conformément à la dimension régionale de son mandat.

En conclusion, je tiens à exprimer la satisfaction de mon pays face aux progrès réalisés par la MINUL dans les divers aspects de son mandat.

Enfin, nous avons pris bonne note de l'exposé fait par le Président Bryant sur les importantes mesures que prend le Gouvernement de transition. Nous souhaitons que le Libéria connaisse très prochainement un plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je voudrais à présent faire quelques brèves observations en ma qualité de représentant des Philippines.

Premièrement, je remercie le Président Bryant et le Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein, d'être venus du Libéria pour informer le Conseil de l'évolution récente de la situation dans ce pays. Les informations importantes et complètes et les avis qu'ils ont fournis constituent des contributions considérables aux débats que le Conseil tiendra la semaine prochaine sur le Libéria. Nous notons également avec satisfaction que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) continue d'accomplir des progrès réguliers pour stabiliser le Libéria et créer les conditions de sécurité nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord d'Accra.

Le déploiement des troupes de la MINUL dans tout le pays est de bon augure pour l'exécution du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et relèvement – élément crucial pour le Libéria dans ce que le Président Bryant a qualifié de « percée ». J'espère que l'appui accordé par la MINUL aidera le Gouvernement national de transition du Libéria à s'acquitter de ses fonctions alors même que les diverses institutions gouvernementales sont en train d'être remises sur pied ou renforcées.

Les Philippines ont toujours affirmé qu'une approche régionale était indispensable à l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique, et plus encore dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. D'une manière générale, les acteurs locaux sont plus sensibles au contexte et à la teneur des divers problèmes de cette région. Ils sont normalement mieux placés pour comprendre les dynamiques locales et ont plus d'intérêt à ce que la paix soit rétablie. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts consentis à cet égard, notamment de la participation du Président Bryant au sommet de l'Union du fleuve Mano qui s'est tenu à Conakry (Guinée) le 20 mai 2004, et des réunions, ces derniers mois, des diverses missions politiques et des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. On espère que la mission du Conseil en Afrique de l'Ouest la dernière semaine de juin se penchera davantage sur l'approche régionale et proposera de nouvelles idées pour la mise en œuvre de cette approche.

À cet égard, et compte tenu de la situation en Afrique de l'Ouest, où sont déployées les trois plus grandes opérations de maintien de la paix au monde, je voudrais savoir quel serait le niveau de coopération entre la MINUL, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire au cas où il faudrait monter des opérations transfrontières, aujourd'hui ou dans un avenir proche.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à présent la parole à M. Jacques Paul Klein pour qu'il réponde aux questions et aux observations.

M. Klein (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier le Conseil dans son ensemble. Chaque membre a reçu une chemise contenant l'exposé de base de la mission, des documents de référence et un petit cadeau pour son appui continu. À l'heure actuelle, j'ai, dans ma mission, des ressortissants de 89 pays – de l'Australie au Zimbabwe. Treize des 15 membres du Conseil sont représentés dans notre mission. Il s'agit vraiment là d'une mission des Nations Unies, et le Conseil peut être vraiment fier de ce qu'accomplissement les hommes et les femmes de cette mission.

Pour ce qui est de la question de la proportion des armes par rapport aux personnes désarmées, le Conseil ne doit pas oublier qu'un bon nombre de ces personnes étaient des femmes qui n'étaient pas nécessairement armées, mais qui s'occupaient de l'entretien des mortiers, faisaient la cuisine et assuraient d'autres services de base aux combattants. Nous avons décidé assez rapidement qu'elles faisaient effectivement partie des forces combattantes et que nous ne pouvions pas les en exclure, ce qui est également le cas des enfants. C'est pourquoi il existe souvent une différence entre le nombre de combattants et le nombre d'armes. Je pense qu'il faut tenir compte de l'observation ci-dessus.

Quant à la réinsertion, il s'agit là de notre préoccupation majeure, à l'évidence. Dans un pays où 85 % de la population est sans emploi, comment

réinsérer entre 45 000 et 50 000 autres personnes dans cette société? Heureusement, des membres du Conseil – notamment les membres de l'Union européenne, les États-Unis et d'autres, bilatéralement – sont intervenus, et nous avons d'importants programmes. Dans le cadre de notre propre fonds d'affectation du programme de DDR, nous avons un programme s'adressant à environ 35 200 personnes. L'Agency for International Development des États-Unis a proposé un programme de formation à l'intention de 10 000 personnes – 2 000 par mois – pour leur donner les compétences de base et les affecter ensuite à la remise en état des routes, des ponts, etc.

Nous avons également impliqué les entreprises libériennes. J'ai personnellement adressé des lettres à l'ensemble des entreprises, notamment, par exemple, Firestone. Je leur ai dit « Embauchez dès à présent 300, 400 ou 500 jeunes comme apprentis. Apprenez-leur comment faire du commerce. » Nous faisons de même avec les commerçants au Libéria. Tout cela est en cours.

Pour ce qui est de nos relations avec les pays voisins, elles sont excellentes. Je peux vous dire en toute franchise – et je voudrais que cela figure au procès-verbal – que nous devons beaucoup à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), qui nous a appuyé durant notre phase de démarrage. Une grande partie de nos effectifs viennent de la MINUSIL. Une grande partie du matériel dont je dispose – les ponts Bailey, les générateurs et le matériel d'appui logistique – provient de cette mission. Nous nous sommes régulièrement réunis.

Vous devez savoir que nous avons des programmes d'échange – militaires et civils – avec d'autres missions, à la fois en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, et avec le bureau de liaison en Guinée. J'ai des militaires français parmi mon personnel, provenant de Côte d'Ivoire. Certains de mes effectifs sont en Côte d'Ivoire aussi. Nous avons la même relation avec nos collègues de la MINUSIL. Je peux vous dire – et j'espère que je ne me trompe pas – qu'autant que je sache, nous n'avons à ce jour enregistré aucun mouvement important d'armes. C'est-à-dire que nous assurons des patrouilles aériennes. Les membres du Comité des sanctions se sont rendus sur place. Ils ont également surveillé la découpe du bois, l'exploitation des mines d'or et de diamants. Nous n'avons constaté aucune violation à ce jour. Nous surveillons la situation de très près, car les rumeurs courent toujours, manifestement.

Outre les chiffres qui figurent dans votre dossier sur les armes saisies, il existe une autre catégorie d'armes que nous collectons. Par l'intermédiaire d'informateurs, avec un ou deux sacs de riz et un peu d'argent, nous trouvons de plus en plus d'importantes caches d'armes. Dans le comté de Lofa, il y a trois semaines, l'existence de mortiers de 80 millimètres et de plusieurs centaines de munitions a été signalée par un informateur. Nous n'en tenons pas compte, car cela ne concerne pas un combattant précis, c'est une cache que l'on trouve.

Une fois que la majorité des armes seront entre nos mains, nous lancerons – et nous avons déjà commencé – un programme très intensif pour trouver celles qui pourraient encore être cachées. Comme vous le savez, dans le programme de DDR, nous avons essentiellement recruté – ils sont sur nos états de paie – 48 des généraux du mouvement Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), du Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) et de l'ancienne faction Taylor. Ils travaillent actuellement avec nous. Donc, si nous demandons au général Cobra, « Amenez 250 hommes à tel croisement de routes demain matin », ils y seront. Nous faisons cela parce que nous voulons maintenir le commandement et le contrôle sur les belligérants aussi longtemps que possible. Nous ne voulons pas que le système s'effondre lorsqu'il n'y aura plus personne pour assumer la direction.

Cela implique donc ce que vous avez tous invoqué : un désarmement rapide et une démobilisation rapide, en collaboration avec les commandants locaux qui maintiennent encore la discipline.

Quant à la future structure de défense libérienne, la décision revient, en fin de compte, au Gouvernement libérien et à son peuple. Mon avis est simple : le Libéria a besoin d'une structure de défense. Que doit-elle être – un service frontalier de l'État, une armée nationale? – La première question à se poser – je parle fort de mes 35 ans d'expérience en tant que militaire – est la suivante : « Quelle est la mission de cette armée? » Telle est la première question. Il s'agit ensuite de définir le budget, et cela déterminera les effectifs et le type d'armes à acheter. Idéalement, le Libéria a besoin de contrôler les mouvements illégaux à ses frontières, la contrebande, etc. Aussi, lorsque l'on

fait les trois-huit en travaillant de façon constructive, on n’a pas le temps de fomenter des coups.

Deuxièmement, si l’armée est bien structurée, elle peut également servir d’instrument d’édification de la nation, les six premiers mois étant consacrés à l’alphabétisation et au rassemblement de la population. Les six mois suivants sont consacrés à l’acquisition des compétences de base – qu’il s’agisse de la conduite de véhicules, de la réparation de frigidaires, de la manutention, peu importe. On fait son service militaire, puis on retourne d’où l’on vient. Et d’ici deux ou trois ans, quand on se rencontre quelque part, qu’a-t-on en commun? Le point commun est l’expérience militaire vécue ensemble, qui lie et guérit les nations et ignore les différences ethniques.

C’est ce qui nous intéresse. Une fois de plus, je voudrais remercier à cet égard le Gouvernement des États-Unis, qui assure le rôle de chef de file, et, nous l’espérons, financera la future structure de défense libérienne. Mais en fin de compte, c’est au Gouvernement libérien de décider ce dont il a besoin et ce qu’il veut.

Enfin, au sujet des sanctions, il me semble – peut-être parce que je suis un ancien militaire et que je vois les choses plutôt simplement – que les sanctions ont été mises en place pour punir l’ancien Gouvernement de ses méfaits. Ce gouvernement n’est plus; un nouveau Gouvernement est en place. Si le nouveau Gouvernement peut faire la preuve de la transparence et de l’obligation redditionnelle que les membres du Conseil souhaitent, alors il faudra lever les sanctions. Sinon, les membres du Conseil priveront le Gouvernement de la source de revenus même dont il a besoin pour construire un État. Ensuite, collectivement, nous finirons par devoir payer la facture que le Libéria pourrait assumer s’il avait les ressources nécessaires, tirées de la vente du bois et de certaines autres choses utiles.

Je vous demande donc de considérer ce point de vue. Je comprends vos préoccupations. C’est une question de transparence et de contrôle. L’argent va-t-il dans un compte d’une banque centrale? Y a-t-il transparence? Tout cela. Mais si cela peut être prouvé, alors je ne pense pas que nous ayons d’autre recours que de donner au Gouvernement libérien les outils dont il a besoin pour édifier son avenir.

J’espère avoir répondu à la plupart des questions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Klein de ses observations et des précisions qu’il a apportées au Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Charles Gyude Bryant, qui va répondre aux observations et aux questions.

M. Bryant (Libéria) (*parle en anglais*) : Un membre du Conseil a posé une question sur nos relations avec nos voisins. Je crois qu’elles sont bonnes – et même qu’elles sont très bonnes. J’ai été à Conakry (Guinée), quatre fois, je pense bien. Je me suis rendu en Côte d’Ivoire trois fois. J’ai été à Freetown deux fois. Depuis que je suis arrivé aux États-Unis, j’ai reçu un appel téléphonique du Président Tejan Kabbah. C’est à mille lieues de la situation d’il y a huit mois. Les dirigeants de la Guinée, de la Sierre Leone et de la Côte d’Ivoire ne nous adressaient simplement pas la parole. Le fait que je puisse me rendre à Conakry, à Freetown ou à Abidjan et dormir en paix en dit long sur l’évolution de nos relations. Ce qui est bien également, c’est que nous soyons tous résolus à vivre dans la paix à présent. Nous sommes tous résolus à prendre des mesures de sécurité communes pour veiller à ce qu’il n’y ait plus d’incursions armées transfrontalières et plus de contrebande d’armes légères ou d’armes lourdes à nos frontières, qui sont source de souffrances pour nos peuples.

J’ai vécu au Libéria depuis ma naissance. J’ai traversé les quatre crises que mon pays a connues. J’ai appuyé, alors, la décision du Conseil de sécurité de nous imposer des sanctions à cause du caractère inacceptable de ce que notre gouvernement faisait à l’époque – mutiler des petits enfants, mutiler des personnes âgées et des femmes enceintes. Comment pourrait-on en toute conscience tolérer de tels actes? Ce fut une honte pour nous. Certains d’entre nous avaient tellement honte que nous nous sommes réfugiés dans la solitude de notre chambre – nous avions trop honte d’être libériens.

Mais je vous assure qu’aujourd’hui, tout cela a changé. Quatre-vingt-cinq pour cent des enfants que nous désarmons nous disent qu’ils veulent aller à l’école. Ils ont 22 ans aujourd’hui, mais ils veulent aller à l’école. Et c’est la raison pour laquelle nous avons besoin de ressources : pour construire des écoles, des cliniques, des infrastructures, afin que les partenaires qui viennent et qui souhaitent sincèrement travailler avec les Libériens n’aient pas à investir

également dans les routes, les générateurs électriques ou le traitement des eaux pour vivre et travailler. C'est pourquoi nous sommes venus ici présenter notre cause. Je remercie les membres du Conseil de m'avoir écouté et des commentaires aimables et chaleureux qu'ils ont eus à notre égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bryant de ses observations et de ses précisions complémentaires.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Je voudrais saisir cette occasion pour, au nom du Conseil de sécurité, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, et le Président Bryant d'avoir pris le temps de venir informer le Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.